

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 21, 2025

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to examine Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

Senator Margo Greenwood (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from the microphone at all times. When you are not using your earpiece, please place it face down on the sticker on the table for this purpose. Thank you for your cooperation.

I begin now by acknowledging that the land on which we gather is on the traditional ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island. I am Senator Margo Greenwood. I'm from Treaty 6 territory in what is now known as central Alberta and I am deputy chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples, or APPA.

I will remind my honourable colleagues that at our first hearing on September 24, Senator Michèle Audette, elected chair of this committee and sponsor of Bill S-2, recused herself as role of chair for the duration of this study in order to preserve its neutrality. It is my honour and privilege to chair this very important meeting today. I will now ask committee members to introduce themselves by stating their names and province or territory.

Senator Prosper: Senator Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator Pate: Kim Pate. I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinabe Aki Nation.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Francis: Brian Francis, Epekwitk, P.E.I.

Senator Boniface: Gwen Boniface, Ontario.

Senator Sorensen: Senator Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 21 octobre 2025

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, afin d'examiner le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

La sénatrice Margo Greenwood (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Avant de commencer, j'invite tous les sénateurs et tous les participants présents dans la salle à consulter les cartes posées sur la table pour connaître les lignes directrices visant à éviter les effets Larsen. Veuillez vous assurer de toujours garder votre écouteur éloigné du microphone. Lorsque vous n'utilisez pas votre écouteur, posez-le face vers le bas sur l'autocollant prévu à cet effet sur la table. Je vous remercie de votre coopération.

Je commencerai par souligner que nous nous trouvons sur le territoire ancestral traditionnel et non cédé de la nation algonquine anishinabe où vivent aujourd'hui de nombreux autres membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits venus de toute l'île de la Tortue. Je suis la sénatrice Margo Greenwood. Je viens du territoire du Traité n° 6, dans ce que l'on appelle aujourd'hui le centre de l'Alberta, et je suis vice-présidente du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, le comité APPA.

Je rappelle à mes honorables collègues que, lors de notre première audience, le 24 septembre, la sénatrice Michèle Audette, présidente élue de ce comité et marraine du projet de loi S-2, s'est récusée de son rôle de présidente pour la durée de cette étude afin d'en préserver la neutralité. C'est pour moi un honneur et un privilège de présider aujourd'hui cette réunion très importante. Je vais maintenant demander aux sénateurs de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Prosper : Sénateur Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire Mi'kma'ki.

La sénatrice Pate : Kim Pate. Je vis ici, sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué de la nation algonquine anishinabe aki.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le sénateur Francis : Brian Francis, Epekwitk, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Boniface : Gwen Boniface, de l'Ontario.

La sénatrice Sorensen : Sénatrice Sorensen, de l'Alberta, parc national Banff, territoire du Traité n° 7.

Senator Audette: [Innu-aimun spoken] Michèle Audette, Quebec.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran, independent senator from Manitoba, Treaty 1, homeland of the Métis nation.

The Deputy Chair: Today we will continue our study of Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements). This enactment amends the Indian Act to provide, among other things, new entitlements to registration in the Indian Register in response to the challenge of certain provisions of the act under The Canadian Charter of Rights and Freedoms in *Nicholas v. Canada* and that the persons who have become so entitled also have the right to have their names entered in a band list maintained in the Department of Indigenous Services.

I would like to introduce our first panel of witnesses today. Please welcome at the table from the Indian Act Sex Discrimination Working Group, Sharon McIvor; from the Anishinabek Nation, Jeannette Corbiere Lavell, Citizenship Commissioner; and as an individual, Dawn Lavell-Harvard, Director, First Peoples House of Learning, Trent University. Welcome to all of you, and thank you for joining us this morning.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators. I will now invite Ms. McIvor to give her opening remarks. The floor is yours.

Sharon McIvor, Member, Indian Act Sex Discrimination Working Group: Thank you for inviting me.

I am a lawyer, educator and a member of the Lower Nicola Band in Merritt, B.C. I was born and live on the land where I belong.

I am Nlaka'pamux, and my family has lived on the land we belong to for time out of memory. We have all been born — me, my mom and dad, my mom's family as far back as we know, my children, the bulk of my grandchildren, and three out of four of my great-grandchildren — on the land where we belong. My three great-grandchildren were born within a kilometre and a half of where I was born. So our roots are long and deep in the land where we belong.

I am also the plaintiff in *McIvor v. Canada*, a constitutional challenge to sex discrimination in the Indian Act, and subsequently a United Nations petition. My legal challenges have resulted, so far, in about 125,000 women

La sénatrice Audette : [Mots prononcés en innu-aimun] Michèle Audette, du Québec.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, sénatrice indépendante du Manitoba, Traité n° 1, patrie de la nation métisse.

La vice-présidente : Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription). Cette loi modifie la Loi sur les Indiens afin de prévoir, entre autres, de nouveaux droits d'inscription au registre des Indiens en réponse à la contestation de certaines dispositions de la loi en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés dans l'affaire *Nicholas c. Canada*, et afin que les personnes qui ont acquis ce droit aient également le droit de voir leur nom inscrit sur une liste de bande tenue par le ministère des Services aux Autochtones.

J'aimerais vous présenter notre premier groupe de témoins aujourd'hui. Veuillez accueillir à la table Sharon McIvor, du Groupe de travail sur la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens; Jeannette Corbiere Lavell, commissaire à la citoyenneté de la nation Anishinabek; et, à titre personnel, Dawn Lavell-Harvard, directrice de la Maison d'apprentissage des Premiers Peuples de l'Université Trent. Bienvenue à vous toutes, et merci de vous joindre à nous ce matin.

Nos témoins présenteront des observations préliminaires pendant environ cinq minutes, puis il y aura une séance de questions-réponses avec les sénateurs. J'invite maintenant Mme McIvor à présenter ses observations préliminaires. Vous avez la parole.

Sharon McIvor, membre, Groupe de travail sur la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens : Je vous remercie de m'avoir invitée.

Je suis avocate, éducatrice et membre de la bande Lower Nicola à Merritt, en Colombie-Britannique. Je suis née et je vis sur le territoire auquel j'appartiens.

Je suis Nlaka'pamux, et ma famille vit sur le territoire auquel nous appartenons depuis des temps immémoriaux. Nous y sommes tous nés — moi-même, ma mère et mon père, la famille de ma mère aussi loin que nous sachions, mes enfants, la plupart de mes petits-enfants et trois de mes quatre arrière-petits-enfants. Mes trois arrière-petits-enfants sont nés à moins d'un kilomètre et demi de l'endroit où je suis née. Nos racines sont donc profondes et anciennes dans le territoire auquel nous appartenons.

Je suis également la plaignante dans l'affaire *McIvor c. Canada*, qui est une contestation constitutionnelle de la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens, doublée d'une requête auprès des Nations unies. Mes contestations

and their descendants gaining Indian status denied to them because of sex discrimination.

I just want to make something clear, senators. I know that there has been some discussion about who are the rights holders. I understand that some believe that the chiefs are the rights holders. I'm very clear: I am a rights holder. I was born with those rights and over the years have fought hard to have them recognized. The other thing is that I meet people because of the work I've done in the court case that I was successful with. I meet people who recognize me at airports or a conference and they ask, "Are you Sharon McIvor?" When I say, "yes," they say, "I am one of yours. I got my status because of you. Thank you for fighting for my rights." Then I say, "You were born with those rights. They have always been yours. We just had to get them recognized."

In my lifetime, the rights that I was born with have been recognized in Canadian law and in United Nations and Inter-American Treaties. My descendants and I have the right not to be discriminated against because of my Indigeneity or sex. I have the right to have and transmit Indian status without discrimination because those are the rights that belong to me. I have the right not to be forcibly assimilated by any means, including through legislated sex discrimination. I have the right to belong to an Indigenous nation that also has the right not to be forcibly assimilated through devices like the second-generation cut-off. All these rights are now recognized in law.

When we are dealing with the second-generation cut-off, there are two sets of rights holders: individual First Nations women and men, and First Nations. Both have the right not to be forcibly assimilated. These are not competing rights; they are rights that are mutually supportive.

However, over the years the government has pitted individual rights holders and communities against each other. They have treated women and their descendants who were reinstated in 1985 and subsequently, as though they were a threat to the cultural integrity and financial sustainability of nations.

I have met with some bureaucrats over the years many times. I was once specifically told by a member of the Department of Justice that it was their job — the government's job — to protect my community from me. I'm not sure why they didn't think I was Indian enough or whatever, but he told me that.

It's simply a mistake to view equality rights of First Nations women and the right to self-determination of First Nations as a competition.

judiciaires ont permis, pour l'instant, à environ 125 000 femmes et à leurs descendants d'obtenir le statut d'Indien qui leur était refusé à cause de la discrimination sexuelle.

Je tiens à préciser quelque chose, sénateurs. Je sais que la définition des titulaires de droits fait l'objet de discussions. Je comprends que certains pensent que les chefs sont les titulaires de droits. Je suis très claire : je suis titulaire de droits. Je suis née avec ces droits et, au fil des ans, je me suis beaucoup battue pour qu'ils soient reconnus. L'autre chose, c'est que je rencontre des personnes en raison du travail que j'ai accompli dans le cadre du procès que j'ai gagné. Je rencontre des personnes qui me reconnaissent dans les aéroports ou à des conférences et qui me demandent si je suis Sharon McIvor. Quand je leur réponds que oui, elles me disent : « Je suis l'une des vôtres. J'ai obtenu mon statut grâce à vous. Merci de vous être battue pour mes droits. » Je leur dis alors qu'elles sont nées avec ces droits, qu'ils ont toujours été leurs, qu'il suffisait de les faire reconnaître.

Au cours de ma vie, les droits avec lesquels je suis née ont été reconnus en droit canadien, dans des traités des Nations unies et dans des traités interaméricains. Mes descendants et moi-même avons le droit de ne pas être victimes de discrimination en raison de mon appartenance à une communauté autochtone ou de mon sexe. J'ai le droit d'avoir et de transmettre le statut d'Indien sans discrimination, car ce sont des droits qui m'appartiennent. J'ai le droit de ne pas être assimilée de force, par quelque moyen que ce soit, y compris par une discrimination sexuelle légalisée. J'ai le droit d'appartenir à une nation autochtone qui a également le droit de ne pas être assimilée de force par des dispositifs tels que l'exclusion après la deuxième génération. Tous ces droits sont maintenant reconnus par la loi.

En ce qui concerne l'exclusion après la deuxième génération, il existe deux groupes de titulaires de droits : les femmes et les hommes des Premières Nations, et les Premières Nations. Les deux ont le droit de ne pas être assimilés de force. Il ne s'agit pas de droits concurrents, mais de droits qui se renforcent mutuellement.

Cependant, au fil des ans, le gouvernement a opposé les personnes titulaires de droits aux communautés. Il traite les femmes et leurs descendants qui ont été réintégrés en 1985 et par la suite comme s'ils constituaient une menace pour l'intégrité culturelle et la viabilité financière des nations.

J'ai rencontré souvent des fonctionnaires au fil des ans. Un membre du ministère de la Justice m'a clairement dit un jour que c'était son travail — le travail du gouvernement — de protéger ma communauté contre moi. Je ne sais pas pourquoi on pensait que je n'étais pas suffisamment indienne ou quoi que ce soit d'autre, mais c'est ce qu'il m'a dit.

C'est tout simplement une erreur de considérer les droits à l'égalité des femmes des Premières Nations et le droit à l'autodétermination des Premières Nations comme concurrents.

Instead, the reality is that since 1867, successive governments have used sex discrimination to diminish the strength of our Nations. Then, shamefully, when we have asserted our right to be free from sex discrimination, the colonizing government claims that we are a threat to First Nations' right to self-determination. The fact is that the Indian Act sex discrimination has harmed women and Nations, and continues to do so.

The government's description of the cut-off obscures the fact that it is, by definition, an extinction plan. The obvious threat to the collective rights of First Nations is not individual First Nations women and men who wish to have status and belong to their Nations, but it is the Government of Canada, who wishes, by law, to reduce the number of First Nations people who are legally recognized until the Nations are extinct. Please, do not mistake whose interest is served by keeping the second-generation cut-off.

Canada also denies the fact that we are still dealing with sex discrimination in the Indian Act. The government does not acknowledge that the second-generation cut-off affects women and their descendants differently and more harshly than men and their descendants. The government says the cut-off is gender-neutral. It is not.

The claim that it is gender-neutral is not just astonishing, it is profoundly embarrassing to anyone familiar with Canadian jurisprudence on discrimination, or with CEDAW's ruling in *Matson*, or CEDAW's recent recommendations. I am sorry to say, Senators, that sex discrimination is alive and well in the Indian Act. It is our responsibility to end that.

One more point about sex discrimination. The bars to compensation that appear in all the amendments to the Indian Act are an insult to First Nations women, and entirely unjust. We have not been able to identify any other Canadian law that includes a bar to compensation for discrimination. The bars violate the Charter, and international treaties Canada has ratified. After everything else, First Nations women should not have to litigate in order to eliminate this bar.

I was actually really insulted when they gave compensation to the Inuit for their dogs and yet they have a bar to us getting compensation. It's only Indigenous women and their descendants who are affected by this. So our lives are not worth it. But the dogs were really important to them. I'm not saying that the dogs weren't important, but I'm saying that they have prioritized dogs over us as Indigenous women.

En réalité, depuis 1867, les gouvernements successifs ont utilisé la discrimination sexuelle pour affaiblir nos nations. Puis, malheureusement, quand nous avons revendiqué notre droit à ne pas subir de discrimination sexuelle, le gouvernement colonisateur a prétendu que nous menaçons le droit à l'autodétermination des Premières Nations. Le fait est que la discrimination sexuelle prévue par la Loi sur les Indiens a nui aux femmes et aux nations, et continue de le faire.

La description que fait le gouvernement de l'exclusion occulte le fait qu'il s'agit, par définition, d'un plan d'extinction. La menace évidente pour les droits collectifs des Premières Nations ne vient pas des femmes et des hommes des Premières Nations qui souhaitent avoir un statut et appartenir à leur nation, mais du gouvernement du Canada qui souhaite, par la loi, réduire le nombre de membres des Premières Nations légalement reconnus jusqu'à l'extinction des nations. Je vous en prie, ne vous méprenez pas sur l'intérêt que sert le maintien de l'exclusion après la deuxième génération.

Le Canada nie également que la Loi sur les Indiens nous fait toujours subir une discrimination sexuelle. Le gouvernement ne reconnaît pas que l'exclusion après la deuxième génération touche les femmes et leurs descendants différemment et plus durement que les hommes et leurs descendants. Le gouvernement dit que l'exclusion est neutre du point de vue du genre. Ce n'est pas le cas.

Prétendre qu'elle est neutre sur le plan du genre est non seulement surprenant, mais aussi profondément embarrassant pour quiconque connaît la jurisprudence canadienne en matière de discrimination, la décision rendue en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la CEDEF, dans l'affaire *Matson* ou les récentes recommandations au titre de la CEDEF. Je suis au regret de dire, sénateurs, que la discrimination sexuelle existe bel et bien dans la Loi sur les Indiens. Il est de notre responsabilité d'y mettre fin.

Autre chose à propos de la discrimination sexuelle. Les obstacles à l'indemnisation qui apparaissent dans toutes les modifications à la Loi sur les Indiens sont une insulte aux femmes des Premières Nations et sont tout à fait injustes. Nous n'avons trouvé aucune autre loi canadienne qui fasse obstacle à l'indemnisation pour discrimination. Les obstacles violent la Charte et les traités internationaux ratifiés par le Canada. Après tout le reste, les femmes des Premières Nations ne devraient pas avoir à se pourvoir en justice pour éliminer cet obstacle.

Je me suis sentie très insultée quand on a indemnisé les Inuits pour leurs chiens, alors qu'on nous empêche d'obtenir une indemnisation. Seuls les femmes autochtones et leurs descendants sont touchés par cette mesure. Nos vies n'ont donc pas de valeur. En revanche, les chiens étaient très importants. Je ne dis pas que les chiens n'étaient pas importants, mais que l'on a donné aux chiens la priorité sur les femmes autochtones.

It violates the Charter, international treaties and we should not have to litigate to get rid of the bar.

Finally, why do it now? You've heard the testimony of Mélanie Savard and Zoë Craig-Sparrow. This is not a theoretical game. The lives of young First Nations women and men are being twisted and damaged by the second-generation cut-off right now. They are being governed by an unjust, sexist and racist law, and by a government that says they can wait. The government is using up their lifetime.

It's not a theoretical game for the Nations. You can see that their extinction is planned, inevitable.

"Wait" is not a moral word in this situation. "Wait" is not just. Please stand up for our rights. We have — all of us have, but you in particular — a fiduciary duty to make sure that the discrimination is not in the Indian Act. I know with Bill S-3, the senator stood up and said, "No, we're going to do what's right, not what we're told to do." Some of you are still here and I'm trusting that you will help us again.

C'est contraire à la Charte et aux traités internationaux, et nous ne devrions pas avoir à recourir aux tribunaux pour que cet obstacle soit supprimé.

Enfin, pourquoi le faire maintenant? Vous avez entendu les témoignages de Mélanie Savard et Zoë Craig-Sparrow. Ce n'est pas un jeu théorique. La vie de jeunes femmes et de jeunes hommes des Premières Nations est actuellement bouleversée et détruite par l'exclusion après la deuxième génération. Ils sont soumis à une loi injuste, sexiste et raciste, et à un gouvernement qui leur dit qu'ils peuvent attendre. Le gouvernement gaspille leur vie.

Ce n'est pas un jeu théorique pour les nations. Vous pouvez voir que leur extinction est planifiée, inévitable.

« Attendre » n'est pas un mot moral dans cette situation. « Attendre » n'est pas juste. Je vous en prie, défendez nos droits. Nous avons — tous, mais vous en particulier — le devoir fiduciaire de veiller à ce que la Loi sur les Indiens ne soit pas discriminatoire. Je sais qu'avec le projet de loi S-3, la sénatrice s'est levée pour déclarer : « Non, nous allons faire ce qui est juste, et non ce qu'on nous dit de faire. » Certains d'entre vous sont encore là et je suis convaincue que vous nous aiderez de nouveau.

La vice-présidente : Merci, madame McIvor.

Je vais maintenant inviter Mme Corbiere Lavell à présenter ses observations préliminaires. Vous avez la parole.

Jeannette Corbiere Lavell, commissaire à la citoyenneté, nation Anishinabek : *Meegwetch [mots prononcés dans une langue autochtone].*

Je remercie les sénateurs de m'avoir invitée à comparaître devant le comité.

Je m'appelle Jeannette Corbiere Lavell. Je suis commissaire à la citoyenneté pour la nation Anishinabek. La nation Anishinabek représente 39 Premières Nations de l'Ontario et compte au total 70 000 membres citoyens, soit un tiers de la population des Premières Nations de l'Ontario.

En tant que commissaire pour la nation Anishinabek, je défends les intérêts des E'Dbendaagzijig, mot qui signifie « ceux qui appartiennent ». Nous avons adopté notre E'Dbendaagzijig Naaknigewin, notre loi sur les E'Dbendaagzijig, fondée sur la règle du parent unique. J'ai pour mandat d'aider nos Premières Nations à exercer leur droit inhérent à l'autodétermination. En février 2025, nous avons adopté la Déclaration de la nation Anishinabek sur les E'Dbendaagzijig, qui constitue le fondement de notre compétence et de nos lois sur la citoyenneté des Premières Nations.

La déclaration sur les E'Dbendaagzijig stipule très clairement que nous seuls avons le droit de décider de qui appartient à nos communautés et que le gouvernement du Canada a l'obligation

The Deputy Chair: Thank you, Ms. McIvor.

I will now invite Ms. Corbiere Lavell to give her opening remarks. The floor is yours.

Jeannette Corbiere Lavell, Citizenship Commissioner, Anishinabek Nation: *Meegwetch* [speaking Indigenous language]

Thank you, senators, for inviting me to appear.

My name is Jeannette Corbiere Lavell. I am the Citizenship Commissioner for the Anishinabek Nation. The Anishinabek Nation represents 39 First Nations across Ontario and we have a combined population of 70,000 members citizens, one third of all of Ontario's First Nation population.

As commissioner for the Anishinabek Nation, I advocate for E'Dbendaagzijig, which means "Those who belong." We adopted our E'Dbendaagzijig Naaknigewin, our E'Dbendaagzijig Law, based on the one-parent rule. I am mandated to assist our First Nations in the exercise of their inherent right to self-determination. In February 2025, we adopted the Anishinabek Nation Declaration on E'Dbendaagzijig, which is the foundation of our jurisdiction and First Nations citizenship laws.

In no uncertain terms, the declaration on E'Dbendaagzijig states that only we have the right to decide who belongs to our communities and that the Government of Canada has an

obligation to recognize and support our inherent Aboriginal and treaty rights by recognizing our First Nation rights. This will require land and financial resources to support bringing our people home. We must not lose more of our people.

We call for an end to sex and race discrimination, the second-generation cut-off, the removal of bars to compensation for discrimination under the Indian Act and to bring our people back to where they belong.

I was born and live on the Wiikwemkoong Reserve on Manitoulin Island. Two weeks after I was married to a non-Indigenous man, I received a letter from Indian Affairs stating: "Jeannette Corbiere, you are no longer a member of the Wiikwemkoong unceded reserve. Find enclosed a cheque for \$35." That was it, \$35. That was how much I was entitled to for losing my rights.

I am the plaintiff in the 1973 case, *Attorney General of Canada v. Lavell*, which challenged Section 12(1)(b) of the Indian Act. In this case, I argued that the provision violated the equality clause of the 1960 Canadian Bill of Rights by discriminating on the basis of sex. The judge suggested that I should be happy that a white man married me because we all know what it is like on the Reserve, and that I was better off. That was in court.

I am still here fighting because the young people now are facing the same stripping of their rights that I did. Mélanie Savard and Zoë Craig-Sparrow remind me of what I faced in 1971. Senators, why, after 54 years, are we still introducing these piecemeal amendments instead of dealing with the core issue and eliminating the second-generation cut-off?

In my Nation, we follow a one-parent rule. We know who our people are. E'Dbendaagzijig, "Those who belong." Recognizing First Nations inherent jurisdiction to decide who belongs, eliminating the second-generation cut-off, and following a one-parent rule is the way for the Government of Canada to right its wrongs. This is the only way to stop the forced assimilation that I faced when I married and that these young people are facing today when they have to decide whom to marry and with whom to parent.

It is sad for me to say that this forced assimilation is really going strong, unfortunately. Under Canada's watch, in some of the 39 different First Nations that I represent, they are at 50% of 6(2) status Indians. I know what that means for individuals, and I know what this means for our collective nations. This means the Government of Canada is still legally extinguishing our people.

de reconnaître et de soutenir nos droits ancestraux ou issus de traités en reconnaissant les droits de nos Premières Nations. Il faudra des terres et des ressources financières pour soutenir le retour de notre peuple. Nous ne devons pas perdre davantage de membres de notre peuple.

Nous demandons la fin de la discrimination sexuelle et raciale, la fin de l'exclusion après la deuxième génération, la suppression des obstacles à l'indemnisation pour discrimination en vertu de la Loi sur les Indiens et le retour de notre peuple sur son territoire.

Je suis née et je vis dans la réserve Wiikwemkoong, sur l'île Manitoulin. Deux semaines après mon mariage avec un homme non autochtone, j'ai reçu une lettre du ministère des Affaires indiennes qui disait : « Jeannette Corbiere, vous n'êtes plus membre de la réserve non cédée de Wiikwemkoong. Vous trouverez ci-joint un chèque de 35 \$. » C'était tout, 35 \$. C'était tout ce à quoi j'avais droit pour la perte de mes droits.

Je suis la plaignante dans l'affaire de 1973, *Procureur général du Canada c. Lavell*, qui contestait l'alinéa 12(1)b) de la Loi sur les Indiens. J'y faisais valoir qu'en instaurant une discrimination sexuelle, cette disposition violait l'article sur l'égalité de la Déclaration canadienne des droits de 1960. Le juge a laissé entendre que j'aurais dû être heureuse qu'un homme blanc m'ait épousée, parce que nous savons tous comment c'est dans les réserves, et que j'étais mieux lotie ainsi. Cela s'est passé au tribunal.

Je continue de me battre parce que les jeunes d'aujourd'hui font face à la même privation de leurs droits que celle que j'ai connue. Mélanie Savard et Zoë Craig-Sparrow me rappellent ce que j'ai vécu en 1971. Sénateurs, pourquoi, après 54 ans, continuons-nous de proposer ces modifications partielles, au lieu de nous attaquer au cœur du problème et d'éliminer l'exclusion après la deuxième génération?

Dans ma nation, nous suivons la règle du parent unique. Nous savons qui est membre de notre peuple. Les E'Dbendaagzijig, « ceux qui appartiennent ». Reconnaître la compétence inhérente des Premières Nations pour ce qui est de décider de qui en fait partie, éliminer l'exclusion après la deuxième génération et suivre la règle du parent unique, voilà comment le gouvernement du Canada peut réparer ses torts. C'est la seule façon de mettre fin à l'assimilation forcée à laquelle j'ai fait face quand je me suis mariée et à laquelle ces jeunes font face aujourd'hui quand ils doivent décider qui épouser et avec qui avoir des enfants.

Je regrette d'avoir à le dire, mais cette assimilation forcée existe malheureusement toujours. Sous la gouverne du Canada, dans certaines des 39 Premières Nations que je représente, 50 % des membres ont le statut d'Indien inscrit au sens du paragraphe 6(2). Je sais ce que cela signifie pour des personnes, et je sais ce que cela signifie pour nos nations collectivement. Cela signifie que le gouvernement du Canada continue de procéder légalement à l'extinction de notre peuple.

Now we have this collaborative process, and we say, “Eliminate the second-generation cut-off. You don’t need to wait for those consultations to make it right.” We were never asked, “Do you want us to eliminate the second-generation cut-off now or should we keep consulting?”

That’s what is suggested when the government tells you that they are consulting with 90 groups in this process. We can be a part of this process and we can tell the government about E’Dbendaagzijig, but the government must end the second-generation cut-off now while there is this opportunity, before we lose more of our people, our citizens.

Just last week I heard that there was a motion to have yet another study on this subject in the House of Commons. Senators, I’m here to tell you that another study is just another colonial delay tactic to forestall justice for our young First Nations people. Another study will tell you what you heard before in your report, *Make it Stop! End the second-generation cut-off. Return our women, children and grandchildren to their rightful place.* Any more delay means continued sex discrimination and continued forced assimilation. Don’t let another study distract you from the opportunity you have before you now to do the right thing.

Finally, senators, eliminating sex and race discrimination has been my life’s work. It is shocking, after all I’ve been through, that my sisters and I are still barred from compensation for the discrimination we have faced. I raise my voice for all those who cannot. How can we let these bars to compensation stand? These must be immediately repealed.

I have been fighting discrimination for 54 years now. Before I join my ancestors, I think I should have equal Indian status with Indian men. My descendants should as well. I stand for justice for First Nations women and their descendants now. Senators, I urge you, end the second-generation cut-off now. We know we always have to fight for the recognition of who we are and for our right to decide who our people are. Join me in this fight senators, stand with me and say, “No more.”

Meegwetch.

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Corbiere Lavell. Thank you, *hiy hiy*.

I will now invite Ms. Lavell-Harvard to give her opening remarks. The floor is yours.

Nous avons maintenant ce processus de collaboration, et nous disons : « Éliminez l’exclusion après la deuxième génération. Vous n’avez pas besoin d’attendre ces consultations pour corriger cette situation. » On ne nous a jamais demandé si nous voulions éliminer maintenant l’exclusion après la deuxième génération ou si on devait continuer de consulter.

C’est ce qui est suggéré quand le gouvernement vous informe qu’il consulte 90 groupes dans le cadre de ce processus. Nous pouvons participer à ce processus et parler au gouvernement des E’Dbendaagzijig, mais le gouvernement doit mettre fin à l’exclusion après la deuxième génération maintenant que l’occasion s’en présente, avant que nous perdions davantage de nos membres, de nos citoyens.

Pas plus tard que la semaine dernière, j’ai appris qu’une motion avait été déposée à la Chambre des communes afin de mener encore une autre étude sur ce sujet. Sénateurs, je suis ici pour vous dire qu’une autre étude n’est qu’une autre tactique dilatoire coloniale pour retarder la justice pour nos jeunes des Premières Nations. Une autre étude vous dira ce que vous avez déjà entendu dans votre rapport intitulé *C'est assez!* Mettez fin à l’exclusion après la deuxième génération. Rendez à nos femmes, à nos enfants et à nos petits-enfants la place qui leur revient. Attendre encore perpétue la discrimination sexuelle et l’assimilation forcée. Ne laissez pas une autre étude vous détourner de l’occasion qui vous est offerte aujourd’hui de faire ce qui est juste.

Enfin, sénateurs, éliminer la discrimination sexuelle et raciale est la mission de ma vie. Après tout ce que j’ai vécu, il est choquant que mes sœurs et moi soyons toujours privées d’une indemnisation pour la discrimination dont nous avons été victimes. Je prends la parole au nom de toutes celles qui ne peuvent pas le faire. Comment pouvons-nous laisser subsister ces obstacles à l’indemnisation? Ils doivent être immédiatement supprimés.

Voilà 54 ans que je lutte contre la discrimination. Il me semble que je devrais avoir le même statut d’Indien que les hommes avant de rejoindre mes ancêtres. Mes descendants le devraient aussi. Je réclame justice pour les femmes des Premières Nations et leurs descendants aujourd’hui. Sénateurs, je vous exhorte à mettre fin dès maintenant à l’exclusion après la deuxième génération. Nous savons que nous devons toujours lutter pour la reconnaissance de notre identité et pour notre droit de décider qui sont les membres de notre peuple. Joignez-vous à moi dans ce combat, sénateurs, dites avec moi que « C’est assez ».

Meegwetch.

La vice-présidente : Merci, madame Corbiere Lavell. Merci, *hiy hiy*.

Je vais maintenant inviter Mme Lavell-Harvard à présenter ses observations préliminaires. Vous avez la parole.

Dawn Lavell-Harvard, Director, First Peoples House of Learning, Trent University, as an individual: [Anishinaabemowin spoken]

Thank you, senators, for inviting me here. My name is Dawn Lavell-Harvard. I am the director of the First Peoples House of Learning at Trent University and former president of the Native Women's Association of Canada. As director, I am responsible for fostering the academic success, health and well-being for hundreds of First Nations youth across our Peterborough and Durham GTA campuses.

I am here to tell you what I have learned after spending countless nights in the emergency psychiatric unit with yet another youth who has tried to end their life after spending days meetings begging for funds from donors to run cultural programs for our students. This is because in the mental health crisis we are currently facing we know that culture saves lives, having a strong identify and a strong sense of community saves lives, and knowing who you are and where you belong saves lives. Knowing where you belong gives our young people the courage and strength to keep on living when things become unbearable.

I know we care about the lives of First Nations youth and I truly believe that everyone here in this room cares about our youth, and I am here to tell you that, with respect to Indian status, Canada must end the sex discrimination now and eliminate the second-generation cut-off. That's because in 1985, when the 6(2) category was created, the government created a legal situation that is causing irreparable harm to our young people. We know that having a sense of belonging is vital for mental health. Yet, every day we see First Nations youth who are in crisis, who feel like they don't belong in their First Nation, that they don't have a right to be there, that they are not real Indians, that they are lesser than other community members because they have 6(2) status.

It's even worse for the children of someone with 6(2) status — those children that become non-status, and therefore under the laws of Canada they don't legally belong, because back in 1985 Canada passed legislation to ensure that they don't have a right to belong. Youth who are being told to their face that because they are 6(2) they don't belong in our First Nations, they don't belong in our First Peoples House, at our ceremonies or at our fires, youths who are being attacked on social media are being told they shouldn't be in our hallways because they are taking up resources that should be for real Indians.

Dawn Lavell-Harvard, directrice, Maison d'apprentissage des Premiers Peuples, Université Trent, à titre personnel : [mots prononcés en anishinaabemowin]

Je vous remercie, sénateurs, de m'avoir invitée au comité. Je m'appelle Dawn Lavell-Harvard. Je suis directrice de la Maison d'apprentissage des Premiers Peuples de l'Université Trent et ancienne présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. En tant que directrice, je suis chargée de favoriser la réussite universitaire, la santé et le bien-être de centaines de jeunes des Premières Nations sur nos campus de Peterborough et de Durham-GTA.

Je suis ici pour vous faire part de ce que j'ai appris après avoir passé d'innombrables nuits dans l'unité psychiatrique d'urgence avec des jeunes qui avaient fait une tentative de suicide, après avoir passé des jours à solliciter des fonds auprès de donateurs pour organiser des programmes culturels pour nos étudiants. Nous savons, en effet, dans le contexte de crise de la santé mentale que nous connaissons actuellement, que la culture sauve des vies, qu'une identité et un sentiment d'appartenance solides sauvent des vies, que le fait de savoir qui l'on est et où est sa place sauve des vies. Savoir où est leur place donne à nos jeunes le courage et la force de continuer de vivre quand les choses deviennent insupportables.

Je sais que nous nous soucions de la vie des jeunes des Premières Nations et je crois sincèrement que toutes les personnes ici présentes se soucient de nos jeunes. Je suis ici pour vous dire qu'en ce qui concerne le statut d'Indien, le Canada doit mettre fin dès maintenant à la discrimination sexuelle et éliminer l'exclusion après la deuxième génération. En 1985, avec la création de la catégorie découlant du paragraphe 6(2), le gouvernement a instauré une situation juridique qui cause un préjudice irréparable à nos jeunes. Nous savons qu'il est essentiel pour la santé mentale d'avoir un sentiment d'appartenance. Toutefois, nous voyons chaque jour des jeunes des Premières Nations en situation de crise, qui ont le sentiment de ne pas appartenir à leur Première Nation, de ne pas avoir le droit d'y être, de ne pas être de vrais Indiens, d'être inférieurs aux autres membres de la communauté parce qu'ils ont le statut qui découle du paragraphe 6(2).

La situation est encore pire pour les enfants d'une personne dont le statut découle du paragraphe 6(2) — ces enfants qui deviennent sans statut et qui, par conséquent, aux termes des lois du Canada, n'ont pas leur place légalement, car en 1985, le Canada a adopté un projet de loi pour s'assurer qu'ils n'aient pas le droit d'appartenir à une communauté. Les jeunes à qui l'on dit en face que, parce qu'ils ont le statut découlant du paragraphe 6(2), ils n'ont pas leur place dans nos Premières Nations, dans notre Maison des Premiers Peuples, à nos cérémonies ou autour de nos feux, les jeunes qui sont attaqués sur les réseaux sociaux et à qui l'on dit qu'ils ne devraient pas être dans nos couloirs parce qu'ils accaparent des ressources qui devraient être réservées aux vrais Indiens.

We wonder why we have a mental health crisis. Suicide rates among First Nations youth are five to six times higher than non-Indigenous youth, and that's according to the Government of Canada's own studies and statistics. Suicide and self-inflicted injuries are the leading cause of death for First Nation youth and adults up to 44 years old.

Canada must make things right, correct what was made wrong back in 1985 before another life is lost. Canada needs to make this right so we can tell all our children and grandchildren that they belong, that they have a right to belong. Our teachings tell us that every life is precious. Even one life lost to suicide is one too many. I am still here fighting because our youth deserve better.

We ask this: Why after 54 years are we still introducing piecemeal amendments instead of dealing with the core issue and eliminating the second-generation cut-off? We have an opportunity to do the right thing, and ignoring that opportunity means we are accepting the harm that we know is being caused. If we are not acting to stop the harm we are, in fact, complicit. I strongly believe that everyone in this room cares about the lives of our youth.

At our university we have a mandatory Indigenous course requirement to ensure that every student who graduates has at least a basic understanding of the real history of Canada. This is part of our commitment to implementing the Truth and Reconciliation Commission of Canada's Calls to Action. We are doing our part as educators, and now every student must take at least one Indigenous studies course to ensure that we are doing our part in truth telling, that we tell the true story of colonization, forced assimilation, residential schools and day schools, forced enfranchisement and the stripping of our ancestral rights from our mothers and grandmothers and the denial of those rights to our children and grandchildren.

One classroom at a time, one workshop at a time, we have shared with tens of thousands of people the fact that under existing Canadian legislation the effort to eradicate our First Nations is still going strong.

In some of our First Nations up to 50% of the status Indians have 6(2) status. We know what that means for individual rights holders like my children and my nieces and nephews and so many of my students who are working so hard to achieve their dreams and yet knowing they're likely to be the end of their line.

Nous nous demandons pourquoi nous sommes aux prises avec une crise de la santé mentale. D'après les études et les statistiques du gouvernement du Canada, le taux de suicide chez les jeunes des Premières Nations est cinq à six fois plus élevé que chez les jeunes non autochtones. Le suicide et les blessures auto-infligées sont la principale cause de décès chez les jeunes et les adultes des Premières Nations jusqu'à 44 ans.

Le Canada doit rectifier la situation, corriger les erreurs commises en 1985 avant qu'une autre vie ne soit perdue. Le Canada doit rectifier la situation afin que nous puissions dire à tous nos enfants et petits-enfants qu'ils ont leur place, qu'ils ont le droit d'avoir leur place. Nos enseignements nous disent que chaque vie est précieuse. Même une seule vie perdue par suicide est une de trop. Je continue de me battre parce que nos jeunes méritent mieux.

Nous posons la question suivante : pourquoi, après 54 ans, continuons-nous de proposer des modifications partielles, au lieu de nous attaquer au cœur du problème et d'éliminer l'exclusion après la deuxième génération? Nous avons une occasion de faire ce qu'il faut, et ne pas la saisir signifie que nous acceptons le préjudice que nous savons être causé. Si nous n'agissons pas pour mettre fin à ce préjudice, nous sommes, en fait, complices. Je suis convaincue que toutes les personnes ici présentes se soucient de la vie de nos jeunes.

Dans notre université, nous avons mis en place un cours obligatoire sur les Autochtones afin que chaque étudiant qui obtient son diplôme ait au moins une connaissance élémentaire de la vraie histoire du Canada. Cela fait partie de notre engagement à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Nous faisons notre part en tant qu'éducateurs, et maintenant, chaque étudiant doit suivre au moins un cours d'études autochtones, pour être certains de faire notre part dans la transmission de la vérité, de raconter la vraie histoire de la colonisation, de l'assimilation forcée, des pensionnats et des externats, de l'émancipation forcée et de la privation des droits ancestraux de nos mères et de nos grands-mères, ainsi que du déni de ces droits à nos enfants et petits-enfants.

Une classe à la fois, un atelier à la fois, nous avons parlé à des dizaines de milliers de personnes du fait que, en vertu d'une loi canadienne en vigueur, les efforts visant à éradiquer nos Premières Nations ne faiblissent pas.

Dans certaines de nos Premières Nations, jusqu'à 50 % des Indiens inscrits ont le statut découlant du paragraphe 6(2). Nous savons ce que cela signifie pour les personnes titulaires de droits comme mes enfants, mes nièces et neveux et tant de mes étudiants qui travaillent tellement fort pour réaliser leurs rêves, tout en sachant qu'ils seront probablement les derniers de leur lignée.

We know what this means for our collective nations. This means the Government of Canada is still legally extinguishing our people. We have been part of this collaborative process; we have heard from our Elders council and our youth councils, and we say, eliminate the second-generation cut-off before we lose any more. We don't have time for more studies, more delays. We cannot delay justice for young First Nations people. Another study will only tell you what you have already heard — that we must end the second-generation cut-off.

Like Jeannette Corbiere Lavell, my mother, I have been fighting sex and race discrimination for 52 years now. I too think I should have equal Indian status with Indian men. My descendants should as well. I stand for justice for all our children.

Senators, I urge you to end the second-generation cut-off. Join with me, stand and say that we care about all our children, because all lives matter and every life is precious. *Meegwetch.*

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Lavell-Harvard. *Hiy hiy.*

We will now proceed with questions from the senators. Honourable colleagues, you will each have a four-minute intervention including question and answer with a 30-second heads-up to ensure that everyone gets a chance to ask at least one question. I will begin with Senator Francis.

Senator Francis: We know that removing the non-liability clause is key to providing long-overdue compensation and other reparations due to sex-based discrimination. Ms. McIvor, your comments about animals being prioritized over First Nations women were really poignant. Could you provide our committee with some real-life examples of why this change is needed? What are the lifelong costs that individuals and families have had to endure due to the denial of rights? How does it impact the physical, social and emotional development of a person? It is important that our colleagues here and the public understand what the generational costs are. Would anyone like to respond?

Ms. McIvor: Well, we don't have enough time for me to tell you the damage that is caused by all of the things that we talked about — colonization, residential school, the idea that some of us are not equal to other Indians. I lived my life without recognition for a long time, and it meant schooling, medical, all of that — I didn't have that. My children didn't have that. My partner and I

Nous comprenons ce que cela signifie pour toutes nos nations. Cela signifie que le gouvernement du Canada continue de faire disparaître légalement notre population. Nous avons participé à ce processus collaboratif; nous avons écouté notre conseil des Aînés et nos conseils de jeunes, et nous demandons de supprimer l'exclusion après la deuxième génération avant que nous ne perdions d'autres membres. Nous n'avons pas le temps de mener d'autres études ni d'accorder d'autres délais. Nous ne pouvons pas retarder la justice pour les jeunes des Premières Nations. Une autre étude ne fera que vous confirmer ce que vous savez déjà, à savoir que nous devons mettre fin à la clause d'exclusion après la deuxième génération.

Comme Jeannette Corbiere Lavell, ma mère, l'a fait avant moi, je lutte contre la discrimination sexuelle et raciale depuis maintenant 52 ans. Je pense moi aussi que je devrais avoir le même statut d'Indienne que les hommes ayant ce statut. Mes descendants devraient également l'avoir. Je défends la justice pour tous nos enfants.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous exhorte à mettre fin à l'exclusion après la deuxième génération. Joignez-vous à moi, levez-vous et dites que nous nous soucions de tous nos enfants, car toutes les vies comptent et chaque vie est précieuse. *Meegwetch.*

La vice-présidente : Merci, madame Lavell-Harvard. *Hiy hiy.*

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Chers collègues, vous disposerez chacun de quatre minutes pour intervenir, questions et réponses comprises, avec un préavis de 30 secondes afin que chacun ait la possibilité de poser au moins une question. Je donne la parole en premier au sénateur Francis.

Le sénateur Francis : Nous savons que la suppression de la clause de non-responsabilité est essentielle pour obtenir une indemnisation et d'autres réparations attendues depuis longtemps en raison de la discrimination fondée sur le sexe. Madame McIvor, vos observations sur le fait que les animaux ont préséance sur les femmes des Premières Nations étaient vraiment poignantes. Pourriez-vous nous donner des exemples concrets illustrant pourquoi ce changement est nécessaire? Quels sont les coûts à long terme que les individus et les familles ont dû supporter en raison du déni de leurs droits? Quel est l'impact sur le développement physique, social et émotionnel d'une personne? Il est important que nos collègues ici présents et le public comprennent les coûts génératifs. Quelqu'un souhaite-t-il répondre?

Mme McIvor : Nous n'avons pas suffisamment de temps pour que je vous expose tous les dommages causés par tous les facteurs dont nous avons parlé : la colonisation, les pensionnats, l'idée que certains d'entre nous ne sont pas égaux aux autres Indiens. J'ai vécu longtemps sans reconnaissance, ce qui signifiait que je n'avais pas accès à l'éducation, aux soins

ended up adopting my two youngest daughters because my oldest daughter was diagnosed with leukemia and we couldn't pay the \$1,500-a-shot treatment. We removed them from the case and adopted them so that my daughter could get good treatment, and she did go into remission and she's still in remission.

But all sorts of things — no dental, no medical, all of that. My siblings didn't live long because they didn't have the medical care that they needed. My mom lost three children as a result of not being able to give them good medical care and all of that. There are all sorts of other things. It is a combination.

We do believe that we should be compensated because of the law that discriminated against us and put us into positions of poverty. We still have a lot of children who are, as Ms. Lavell-Harvard talks about, getting caught in the middle of all of this, and they are not doing well. They are not living. There are a lot of overdoses. In B.C., we're running at about 145 to 160 overdose deaths every month, and a huge number of them are Indigenous children.

There's a lot of poverty. A lot of lives that are not — they're not thriving.

In addition to all of that, the backlash that we got from members of our band and community who did have status and we didn't. The United Nations Committee on the Elimination of Discrimination against Women, or CEDAW, and the Inter-American Commission on Human Rights said that the root cause of the missing and murdered Indigenous women and girls in Canada is the discrimination in the Indian Act. It is way bigger than a few women getting disenfranchised and having to make it on their own. We have many women that I have spoken to over the years, especially after we had some success with the *McIvor* case and the work that the Senate did for us on Bill S-3.

I'm doing fine without compensation, but there are a lot of people who are not eating well, they are living on the streets and all of that, and it is a result of all of this discrimination. The ongoing discrimination — we were looking for something that was equivalent to having the bar to compensation. We were looking legislatively to see if they have ever done that before, and we didn't do a really comprehensive study, but we couldn't find any that they'd — it is ironic that it is Indigenous women who are not able to — they are legislatively barred from compensation.

Here we are in 2025, and it is out-and-out discrimination against Indigenous women. Everybody sits around and says, "Oh, well." And they keep putting it in every amendment to the Indian Act that they are forced to make because of court

médicaux, à tout cela. Mes enfants n'y ont pas eu droit non plus. Mon partenaire et moi avons fini par adopter mes deux plus jeunes filles parce que ma fille aînée a reçu un diagnostic de leucémie et que nous ne pouvions pas payer le traitement à 1 500 \$ par injection. Nous les avons retirées du dossier et les avons adoptées afin que ma fille puisse bénéficier d'un traitement efficace. Elle est entrée en rémission et l'est toujours.

Il y avait toutes sortes de conséquences : pas de soins dentaires, aucune couverture médicale, etc. Mes frères et sœurs n'ont pas vécu longtemps, car ils n'ont pas reçu les soins médicaux dont ils avaient besoin. Ma mère a perdu trois enfants parce qu'elle n'a pas pu leur offrir de bons soins médicaux, entre autres. Il y a toutes sortes d'autres éléments. C'est une combinaison de facteurs.

Nous pensons que nous devrions être indemnisés en raison de la loi qui nous a discriminés et nous a plongés dans la pauvreté. Comme Mme Lavell-Harvard l'a mentionné, beaucoup de nos enfants sont encore pris au milieu de tout cela, et ils ne vont pas bien. Ils ne vivent pas. Il y a beaucoup de surdoses. En Colombie-Britannique, nous enregistrons environ 145 à 160 décès par surdose chaque mois, et un grand nombre d'entre eux sont des enfants autochtones.

Il y a beaucoup de pauvreté. Beaucoup de vies qui ne sont pas... ils ne s'épanouissent pas.

En plus de tout cela, nous avons subi les réactions négatives de membres de notre bande et de notre collectivité qui avaient le statut et pas nous. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la CEDAW, et la Commission interaméricaine des droits de l'homme ont dit que la cause profonde de la disparition et du meurtre de femmes et de filles autochtones au Canada est la discrimination contenue dans la Loi sur les Indiens. Cela va bien au-delà de quelques femmes privées de leurs droits et obligées de se débrouiller seules. J'ai discuté avec de nombreuses femmes au fil des ans, surtout après le succès de l'affaire *McIvor* et le travail que le Sénat a accompli pour nous avec le projet de loi S-3.

Je m'en sors bien sans indemnisation, mais beaucoup de gens ne mangent pas à leur faim, vivent dans la rue, etc., et tout cela est le fruit de cette discrimination. La discrimination se poursuit. Nous cherchions des équivalents aux critères donnant droit à l'indemnisation. Nous avons cherché dans des textes de loi pour voir si cela avait déjà été fait, et nous n'avons pas fait d'étude vraiment exhaustive, mais nous n'avons rien trouvé. Il est ironique que ce soient les femmes autochtones qui ne peuvent pas... elles sont légalement exclues de l'indemnisation.

Nous sommes en 2025, et il s'agit là d'une discrimination flagrante à l'endroit des femmes autochtones. Tout le monde reste les bras croisés et dit : « Tant pis » et ils continuent d'inclure cette disposition dans chaque modification de la Loi

decisions. They just keep putting it in. It is not like an old thing, like 40 years ago. It is today, and it is what you are looking at.

The Deputy Chair: Thank you, Ms. McIvor.

Senator McPhedran: I can't adequately put into words the esteem with which I hold each of you and the gratitude for incredible courage, incredible vision and a brilliance that is noted in many parts of the world. We are very honoured to have you here this morning. Thank you for coming in person.

Sharon McIvor, I am captured by what you nailed on the question of rights holders, and I wonder if any of you have had a chance to have a similar conversation with Minister Alty? For example, has a request been made to meet with the minister and have this conversation face to face?

Ms. McIvor: We do a lot of talking, lobbying, begging. I know, over the years, I have kind of lost track of the number of Ministers of Indian Affairs that I have interacted with. I think it's probably 18, but I'm not sure. As I've said before, there was only one minister that I really liked because he was honest with us. As part of the Native Women's Association of Canada, we used to meet with this particular minister about twice a month, and we would go have tea and have a chat. He would greet us, and say, "I'm going to be honest with you. I know about the matrimonial property on-reserve issue, and I know this issue and I know this issue. I'm not touching the Indian Act with a 10-foot pole," is what he told me. So we would have tea and have a chat, but he was honest.

Many other ministers have told me, "Let's wait and I promise you that I will fix this." As you can see, the promises were never fulfilled because here we are, talking about it again.

I wanted to add another thing about them saying, "Okay, we will do another study, and we will consult." In my case, I appealed the decision not to add my children and then, subsequently, my grandchildren, in July of 1989. The Department of Justice delayed getting to court until October of 2006. Over that time, they would say, "Well, we consulted on Bill C-31. We've got 20,000 documents that we have to review before we can address this issue."

I was always adamant that you cannot consult with anyone who can give you the right to continue to deny my right to equality. There is nowhere that you are allowed to do that because those are my rights, my rights to equality, my rights to my nation. You can't consult with somebody else to ask if it's

sur les Indiens qu'ils sont obligés d'apporter en raison des décisions judiciaires. Ils continuent simplement à l'inclure. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une histoire ancienne, comme il y a 40 ans. C'est aujourd'hui, et la question dont vous êtes saisis.

La vice-présidente : Merci, madame McIvor.

La sénatrice McPhedran : Je ne trouve pas les mots pour exprimer l'estime que j'ai pour chacune d'entre vous et ma gratitude pour votre incroyable courage, votre incroyable vision et votre intelligence qui sont reconnus dans de nombreuses régions du monde. Nous sommes très honorés de votre présence parmi nous. Merci d'être venues en personne.

Sharon McIvor, je suis impressionnée par votre réponse sur la question des titulaires de droits, et je me demande si l'une d'entre vous a eu l'occasion d'avoir une discussion similaire avec la ministre Alty. Par exemple, avez-vous demandé à rencontrer la ministre pour en discuter en personne?

Mme McIvor : Nous discutons beaucoup, nous faisons du lobbying, nous supplions. Je sais qu'au fil des ans, j'ai perdu le compte du nombre de ministres des Affaires indiennes avec lesquels j'ai été en contact. Je pense qu'il y en a eu environ 18, mais je n'en suis pas certaine. Comme je l'ai dit, je n'en ai vraiment apprécié qu'un seul, car il était honnête avec nous. Dans le cadre de l'Association des femmes autochtones du Canada, nous avions l'habitude de rencontrer ce ministre environ deux fois par mois, et nous allions prendre le thé et discuter. Il nous saluait et nous disait : « Je vais être honnête avec vous. Je suis bien au fait du problème lié aux biens matrimoniaux dans les réserves, je connais cet enjeu et je connais cet autre enjeu. Je ne toucherai pas à la Loi sur les Indiens, même avec des pincettes », me disait-il. Nous prenions donc le thé et discutions, mais il était honnête.

De nombreux autres ministres m'ont dit : « Attendez, je vous promets que je vais régler ce problème. » Comme vous pouvez le constater, ces promesses n'ont jamais été tenues, car nous sommes encore là, à en discuter.

Je voudrais souligner une autre chose qu'ils me disaient : « D'accord, nous allons mener une autre étude et nous allons consulter ». Dans mon cas, j'ai interjeté appel d'une décision de ne pas ajouter mes enfants, puis mes petits-enfants, en juillet 1989. Le ministère de la Justice a retardé la comparution devant le tribunal jusqu'en octobre 2006. Pendant cette période, ils disaient : « Eh bien, nous avons mené des consultations sur le projet de loi C-31. Nous avons reçu 20 000 documents que nous devons examiner avant de pouvoir traiter cette question. »

J'ai toujours été catégorique : vous ne pouvez consulter personne qui puisse vous donner le droit de continuer à me refuser mon droit à l'égalité. Rien ne vous autorise à le faire, car ce sont mes droits, mes droits à l'égalité, mes droits à ma nation. Vous ne pouvez pas consulter quelqu'un d'autre pour demander

okay. But I'm still saying this because this is what's happening now. I know the minister said that we have to do some waiting before we can address it, but that's what we heard in 1989 because we couldn't get into court.

Senator Boniface: Thank you all for being here. I will begin with comments to Ms. Lavell-Harvard. Thank you for the work you do with youth. It's so important given the mental health crisis we face in this country, particularly with Indigenous youth, so thank you.

To follow on, on Ms. McIvor's comments, but anyone who wishes may respond, I have a question around consultation. You know the minister was here. The minister asked the committee to basically deal with this bill in its current form and then allow consultations to take place and then to come up with a broader strategy, which I assume would be another bill.

It raises the question for me, given your comments — and I'm interested from the Anishinabek Nation as well — with whom are they consulting? Who within the community? I know it's a delicate question, but who is the focus of their consultation if not the people directly affected by it?

Ms. McIvor: Well, in my experience, I know that they fund groups to do studies for them, to meet with people and talk to them. But very few of the studies or the consultations that they have been involved with or paid for, have any comprehensive recommendation.

Right now, they are consulting to get strategies on how to fix the problem. We can tell them how to fix the problem. We've been telling them how to fix the problem — for how long?

Senator Boniface: Maybe I can ask or narrow it down for Ms. Corbiere Lavell. You are the Citizenship Commissioner. It is very nice to see a woman in that role. Would you not be the person with whom the consultation would take place since you are the one who decides citizenship within your own nation?

Ms. Corbiere Lavell: Exactly. I was just waiting to share with you what we are doing in the Anishnawbek Nation and to share with all of you that we have been talking to our people. This started in 2009, just looking at what was happening to women and our children, such as myself, who have lost their rights. We went out into the communities. This is even prior to the current consultation.

si c'est acceptable, mais je le répète, car c'est ce qui se passe actuellement. Je sais que la ministre a dit que nous devions attendre avant de pouvoir nous pencher sur la question, mais c'est ce que nous avons entendu en 1989, car nous ne pouvions pas saisir les tribunaux.

La sénatrice Boniface : Merci à vous toutes d'être ici. Je commencerai par des observations pour Mme Lavell-Harvard. Merci pour le travail que vous accomplissez auprès des jeunes. C'est très important compte tenu de la crise de santé mentale qui sévit dans notre pays, surtout chez les jeunes Autochtones, alors merci.

Pour faire suite aux observations de Mme McIvor, mais quiconque le souhaite peut répondre, j'ai une question concernant la consultation. Vous savez que la ministre a comparu devant nous. Elle nous a demandé de traiter ce projet de loi dans sa forme actuelle, puis de permettre la tenue de consultations et d'élaborer une stratégie plus large qui, je suppose, serait décrite dans un autre projet de loi.

Cela me pousse à m'interroger, compte tenu de vos observations, et je m'intéresse également à la Nation des Anishinabes : qui consultent-ils? Qui au sein de la collectivité? Je sais que c'est une question délicate, mais qui est au centre de leurs consultations, si ce n'est les personnes directement concernées?

Mme McIvor : D'après mon expérience, je sais qu'ils financent des groupes pour qu'ils mènent des études à leur place, qu'ils rencontrent des gens et discutent avec eux. Cependant, très peu des études ou des consultations auxquelles ils ont participé ou qu'ils ont financées ont abouti à des recommandations détaillées.

En ce moment même, ils mènent des consultations afin d'élaborer des stratégies pour résoudre le problème. Nous pouvons leur donner la solution. Nous leur expliquons comment résoudre le problème, depuis combien de temps?

La sénatrice Boniface : Je pourrais peut-être poser la question à Mme Corbiere Lavell ou la préciser pour elle. Vous êtes commissaire à la citoyenneté. C'est très agréable de voir une femme occuper ce poste. Ne seriez-vous pas la personne à consulter, puisque c'est vous qui décidez de la citoyenneté au sein de votre nation?

Mme Corbiere Lavell : Exactement. J'attendais juste de pouvoir vous parler de ce que nous faisons au sein de la Nation des Anishinabes et de vous dire que nous avons discuté avec notre peuple. Tout a commencé en 2009, lorsque nous avons constaté ce qui arrivait aux femmes et aux enfants, comme moi, qui avaient perdu leurs droits. Nous sommes allés à la rencontre des communautés. Cela s'est passé avant même la consultation actuelle.

It came back really strong that the Indian Act was really causing harm to our families, to our communities, because it was dividing our people. Some people were recognized under the Indian Act, and others were not. That is so divisive, and it wasn't our doing.

Our people told us we have to look at our families, look back at whom our ancestors are. We have records. We have the sources within our communities. Our Elders are there. We have many ways of finding out our direct ancestors. The overall advice given to us by the men and women at the community level was, if you can trace your ancestry to one parent who was part of that community, then you are part of that community. You are recognized. That's our culture. That's our way that our ancestors have always dealt with it.

Now we are looking at being a strong nation. We have the land. We have people. Our people may be divided, but we want to be inclusive and look at our teachings and culture where women have equality. One is not above or below the other. We also have responsibilities within our clans. Certain clans have the responsibility to bring in food. Others have responsibilities for medicines. Others are the teachers, which we happen to be under the Bird Clan, which is the teaching clan.

It is all there. We are taking a strong look at that, and it is so important that we share this within our communities and that others recognize it. If others recognize it, then they wouldn't be imposing these sections within this legislation that still governs us on a daily basis. If we were recognized as having those inherent rights to decide who our people are and who will be our people, we will have strong nations again. Our young people will not have to undergo all the trauma, conflict and bars to their own economic well-being. It will help them. It will solidify their identities. That is starting to happen within the Anishnawbek Nation.

We are sharing with everyone, and that's my role as the E'Dbendaagzijig Commissioner on Citizenship, to tell anyone out there who is wanting to hear it that we have a one-parent rule, and we will be in charge of that, and we can do it. Our people will be able to put up our strong community laws. It will happen. It is starting to happen right now.

While I'm talking about all this, I just want to say this. Ms. McIvor was talking about the effects of losing our rights. For 15 years, I didn't have my rights, even though I was living on the reserve; I was teaching on the reserve. But it makes a big difference. Now that has been changed, and it is so much better

Il en est ressorti très clairement que la Loi sur les Indiens causait vraiment du tort à nos familles, à nos collectivités, car elle divisait notre peuple. Certaines personnes étaient reconnues en vertu de la Loi sur les Indiens, d'autres non. Cela crée une telle division, et ce n'est pas de notre fait.

Notre peuple nous a dit que nous devions nous intéresser à nos familles, nous repencher sur l'identité de nos ancêtres. Nous avons des archives. Nous avons des sources au sein de nos collectivités. Nos Aînés sont là. Nous disposons de nombreux moyens de retracer nos ancêtres directs. L'avis général que les hommes et les femmes de la collectivité nous ont donné était le suivant : si vous pouvez retracer votre ascendance jusqu'à un parent qui faisait partie de cette collectivité, alors vous faites partie de cette collectivité. Vous êtes reconnu. C'est notre culture. C'est la façon dont nos ancêtres ont toujours procédé.

Nous aspirons désormais à devenir une nation forte. Nous avons la terre. Nous avons le peuple. Notre peuple est peut-être divisé, mais nous voulons être inclusifs et nous inspirer de nos enseignements et de notre culture, selon lesquels les femmes sont égales aux hommes. Personne n'est supérieur ou inférieur à l'autre. Les responsabilités sont aussi réparties entre nos clans. Certains clans ont la responsabilité de fournir la nourriture, d'autres, des médicaments. D'autres encore sont les enseignants, ce qui est notre cas au sein du Clan des oiseaux, qui est le clan des enseignants.

Tout est là. Nous examinons cela de près, et il est essentiel que nous le communiquions au sein de nos collectivités et que les autres le reconnaissent. Si les autres le reconnaissaient, ils n'imposeraient pas ces articles dans cette loi qui continue de nous régir au quotidien. Si l'on reconnaissait que nous avons ces droits inhérents de décider qui sont nos membres et qui deviendra membre de notre peuple, nous aurions à nouveau des nations fortes. Nos jeunes n'auraient pas à subir tous les traumatismes, les conflits et les obstacles à leur propre bien-être économique. Cela les aiderait. Cela renforcerait leur identité. Cela commence à se produire au sein de la Nation des Anishinabes.

Nous communiquons ce message à tout le monde, et c'est mon rôle en tant que commissaire à la citoyenneté E'Dbendaagzijig d'informer tous ceux qui souhaitent l'entendre que nous avons une règle du parent unique, que nous en serons chargés et que nous pouvons le faire. Notre peuple sera en mesure d'adopter les lois de notre collectivité forte. Cela va se produire. Cela commence à se produire dès maintenant.

Tant qu'à être sur le sujet, je tiens à dire ceci. Mme McIvor parlait des effets de la perte de nos droits. Pendant 15 ans, j'ai été privée de mes droits, même si je vivais dans la réserve; j'enseignais dans la réserve, mais cela fait une énorme différence. Maintenant, cela a changé, et c'est tellement mieux,

in that the outside legislating bodies now will not question this because we have that opportunity to be part of our community.

Ms. McIvor: That's something that has come up — having the right to make the decision about who is in your community. Every band across the country has the right to do that because, in 1995, they split membership and status. We're only talking about status here because our communities depend on the responsibility of the federal government to fund them, and they only fund those who have status.

The idea that somehow I need to have the right to make a decision about who is in my community, who can be a member. They can do. Actually, in 1985 they were given two years to get their membership codes in place. They said that your code must include the woman who married out; you don't have to include the children. Many of the larger bands that were wealthier — and there are not a lot of them that have membership codes — excluded the children. They excluded the second-generation children because they didn't want to share their wealth.

But it is there. We can't use it as an excuse. I want to make sure that our members have the right to decide who our members are. They have that right, and they've had that right since 1985. So it is another way of making the bands scared because they are going to have to spend more on more people. They muddy the water all the time there, saying — okay, in my case, the *McIvor* case, they said over a million people could possibly be affected. I don't have the numbers off the top of my head, because I just glanced at them, but it was nowhere near that.

It is all part and parcel of not making a change. Again, I have to say that the lawmakers have a fiduciary duty to stop the discrimination. Put us back in the places where we belong.

The Deputy Chair: Thank you, Ms. McIvor.

Senator Prosper: Thank you to all of the witnesses. I just want to recognize your strength, your vision, your perseverance. I know it has been quite a while for all of you. Thank you for your strength.

I have a question for Ms. Corbiere Lavell. Congratulations on being citizenship commissioner. You talk about E'Dbendaagzijig, "Those who belong," and the adoption of the one-parent rule. However, I take it that your position is to end the second-generation cut-off rule now. You talk about emotion in the other place, yet another study which is another delay tactic.

My question relates to this collaborative process. We listened to the minister undertaking this collaborative process, and he mentioned consulting with 90 groups to find a solution. In your

car les organes législatifs extérieurs ne remettent plus cela en question, car nous avons la possibilité de faire partie de notre collectivité.

Mme McIvor : La question a été soulevée : avoir le droit de décider qui fait partie de votre collectivité. Toutes les bandes du pays ont le droit de le faire, car en 1995, elles ont séparé l'appartenance et le statut. Nous ne parlons ici que du statut, car nos collectivités dépendent de la responsabilité du gouvernement fédéral de les financer, et celui-ci ne finance que ceux qui ont le statut.

L'idée que je dois en quelque sorte avoir le droit de décider qui fait partie de ma collectivité, qui peut en être membre. Ils peuvent le faire. En fait, en 1985, ils ont eu deux ans pour mettre en place leurs codes d'adhésion. Ils ont dit que le code devait inclure les femmes qui se sont mariées à l'extérieur, mais qu'il n'était pas obligatoire d'inclure les enfants. La plupart des bandes nombreuses plus riches, et celles qui sont dotées de codes d'adhésion ne sont pas légion, ont exclu les enfants. Elles ont exclu les enfants de la deuxième génération parce qu'elles ne souhaitaient pas partager leur richesse.

Cependant, la possibilité existe. Nous ne pouvons pas l'invoquer comme excuse. Je veux m'assurer que nos membres ont le droit de décider qui sont nos membres. Ils ont ce droit, et ils l'ont depuis 1985. C'est donc une autre façon d'effrayer les bandes, car elles devront dépenser plus pour plus de personnes. Ils s'èment sans cesse la confusion en disant, par exemple dans mon cas, l'affaire *McIvor*, que plus d'un million de personnes pourraient être concernées. Je n'ai pas les chiffres en tête, car j'y ai seulement jeté un coup d'œil, mais c'était loin d'être le cas.

Tout cela fait partie intégrante de la volonté de ne pas changer les choses. Encore une fois, je dois dire que les législateurs ont le devoir fiduciaire de mettre fin à la discrimination. Redonnez-nous la place qui nous revient.

La vice-présidente : Merci, madame McIvor.

Le sénateur Prosper : Merci à tous les témoins. Je tiens simplement à saluer votre force, votre vision et votre persévérance. Je sais que cela fait longtemps que vous menez cette lutte. Merci pour votre force.

J'ai une question pour Mme Corbiere Lavell. Félicitations pour votre nomination au poste de commissaire à la citoyenneté. Vous parlez d'E'Dbendaagzijig, « ceux qui appartiennent », et de l'adoption de la règle du parent unique. Cependant, je crois comprendre que votre position est de mettre fin dès maintenant à la règle d'exclusion après la deuxième génération. Vous parlez d'émotion dans l'autre chambre, mais il s'agit encore d'une autre étude qui n'est qu'une autre tactique dilatoire.

Ma question porte sur ce processus de collaboration. Nous avons entendu le ministre s'engager dans ce processus de collaboration et mentionner qu'il consulterait 90 groupes afin de

opinion, is there a way to participate within this process, yet put something definitive within this bill — I would say in the form of an amendment — that will end the second-generation cut-off, thus affording an opportunity for the government to have a transition plan but still get rid of the second-generation cut-off today? I am curious if you have comments about that.

Ms. Corbiere Lavell: Well, we have been working with the government on this collaborative process and we are talking to our communities. Our communities, the individual reserves, are also working on that, either on the second-generation cut-off or the voting aspect of it. Collectively, we are coming together.

What we have seen is that we want to be able to decide ourselves, at the community level, who our people are. We know that. We want to ensure that that message is heard by the government. Why spend all this money? Because we're already telling them that each community that we've talked to — and it is ongoing and we have we've already done a report stating that to the government — but it is still ongoing.

What more can we say, other than government's going to do this? We're saying, let's just take those moneys and put it into our communities. Let's make our communities stronger in working toward our own governance, and we are doing that and looking at citizenship codes, election codes, bringing back our language, our culture. And then the whole administrative aspect of it. So that is happening.

It's difficult to try to get resources to continue that, to spread it out further within our nation. Ninety groups are right across Canada that the Government of Canada is doing this collaborative process with. We have already done our report, and I don't imagine it will change in the next six months once they've gone right across Canada. The message is coming out loud and clear: We want to be able to decide. We know who our people are and we can do it. It's there. We know who our people are. We don't need someone from the outside telling us.

Senator Sorensen: Again, my thanks to all of you for being here. We have seen so many impressive witnesses on this topic, and you are certainly among them. A common refrain from many witnesses is what we are hearing here today about the frustration that Bill S-2 is yet just another piecemeal solution that doesn't go far enough.

My question is simple but it might not be a simple answer and I am conscious of time. I will start with Ms. McIvor but welcome responses from any of you. Why do you think the government

trouver une solution. À votre avis, existe-t-il un moyen de participer à ce processus tout en insérant dans ce projet de loi — sous la forme d'un amendement, je suppose — une disposition définitive qui mettrait fin à la règle d'exclusion après la deuxième génération, donnant ainsi au gouvernement la possibilité d'élaborer un plan de transition tout en supprimant cette règle dès aujourd'hui? Je serais curieux de connaître vos observations à ce sujet.

Mme Corbiere Lavell : Eh bien, nous avons collaboré avec le gouvernement dans le cadre de ce processus et nous discutons avec nos collectivités. Nos collectivités, les réserves en question, travaillent également sur une solution, qu'il s'agisse de la règle d'exclusion après la deuxième génération ou du vote à ce sujet. Collectivement, nous nous unissons.

Nous avons constaté que nous voulons pouvoir décider nous-mêmes, à l'échelle locale, qui sont les membres de notre peuple. Nous le savons. Nous voulons nous assurer que le gouvernement entende ce message. Pourquoi dépenser tout cet argent, puisque nous leur disons déjà que chaque collectivité avec laquelle nous avons discuté — et cela se poursuit, nous avons déjà rédigé un rapport à ce sujet à l'intention du gouvernement — mais cela se poursuit.

Que pouvons-nous dire de plus, si ce n'est que le gouvernement va le faire? Nous disons : « Prenons cet argent et investissons-le dans nos collectivités; renforçons nos collectivités en œuvrant pour notre propre gouvernance », et c'est ce que nous faisons en examinant les codes de citoyenneté, les codes électoraux, en récupérant notre langue, notre culture. Il y a aussi tout l'aspect administratif. C'est donc en cours.

Il est difficile d'obtenir les ressources nécessaires pour poursuivre cette démarche et la diffuser plus largement au sein de notre nation. Le gouvernement du Canada mène ce processus de collaboration avec 90 groupes à travers le Canada. Nous avons déjà rédigé notre rapport, et je ne pense pas qu'il changera au cours des six prochains mois, une fois qu'il aura été diffusé dans tout le Canada. Le message est clair et net : nous voulons pouvoir décider. Nous savons qui sont les membres de notre peuple et nous pouvons le faire. C'est là. Nous savons qui sont les membres de notre peuple. Nous n'avons pas besoin que quelqu'un de l'extérieur nous le dise.

La sénatrice Sorensen : Encore une fois, merci à vous toutes d'être ici. Nous avons entendu de nombreux témoins impressionnantes sur ce sujet, et vous en faites certainement partie. Un thème récurrent chez les témoins qui fait écho à ce que nous entendons aujourd'hui est la frustration que le projet de loi S-2 ne soit encore qu'une autre solution fragmentaire qui ne va pas assez loin.

Ma question est simple, mais la réponse ne l'est peut-être pas, et je suis consciente du temps qui passe. Je commencerai par Mme McIvor, mais je vous invite toutes à répondre. Pourquoi

has been reticent about addressing the entirety of the problem? Over all these years, what do you think the thinking is? What is the fear?

Ms. McIvor: You know, all the Indian reserves belong to the Crown; and if you have no Indians, well, the land reverts to the Crown. I think that's the big picture.

Senator Sorensen: That's your response for that.

Ms. McIvor: Yes.

Senator Sorensen: I was very intrigued by the bands not looking at the grandchildren. That's the first time I have heard that. We will need that. Thank you for that succinct answer.

Does anyone have a different answer in terms of the motivation of the government for so many years not to just get this done?

Ms. Lavell-Harvard: Not a different one, because I have seen driving through Alderville First Nation where there is a house and there is this sign on the door with this big red maple leaf and I was intrigued and I had to walk up and see what that was all about. Like, I had never seen one of those before. And it said, for this property, see the Government of Canada. I asked and it was because the couple who had owned that home that had been in their family for generations, that they had no more status descendants to pass it on to, so it goes back to the Government of Canada. That is going to happen more and more and more. That's what this is all about. This is about our homes. This is about our land and the resources under those lands.

When we think about the fact that our reserves are only 0.2% of our original lands — not even half a percent — 0.2%. They can't leave us that little bit? That's what this is about. It is about preserving that last little 0.2% of Canada that we have a claim to now. We should start talking about additions to reserves and that's a whole different meeting. Right now we are at 0.2% and piece by piece, farm by farm, that will be whittled away until it is zero.

The Deputy Chair: Thank you. I appreciate your candour.

Ms. Corbiere Lavell: I would like to add a little bit to that.

The Deputy Chair: Yes, please.

Ms. Corbiere Lavell: And to point out that if you have a community and you don't have any more status people living there, those people are not recognized by the Government of Canada and they can come in and forcibly move them off because they are not recognized.

pensez-vous que le gouvernement a été réticent à s'attaquer au problème dans son ensemble? Au cours de toutes ces années, quelle a été, selon vous, sa façon de penser? Quelle est sa crainte?

Mme McIvor : Vous savez, toutes les réserves indiennes appartiennent à la Couronne, et s'il n'y a pas d'Indiens, eh bien, les terres reviennent à la Couronne. Je pense que c'est le tableau d'ensemble.

La sénatrice Sorensen : C'est votre réponse à cette question.

Mme McIvor : Oui.

La sénatrice Sorensen : J'ai été très intriguée par le fait que les bandes ne tenaient pas compte des petits-enfants. C'est la première fois que j'entends cela. Nous en aurons besoin. Merci pour cette réponse succincte.

Quelqu'un a-t-il une réponse différente quant à la motivation du gouvernement depuis tant d'années à ne pas simplement régler cette question?

Mme Lavell-Harvard : Pas une réponse différente, mais en traversant la Première Nation d'Alderville, j'ai vu sur la porte d'une maison une affiche représentant une grande feuille d'érable rouge. Cela a éveillé ma curiosité et je me suis approchée pour voir de quoi il s'agissait. Je n'avais jamais vu une telle affiche. On pouvait y lire : « Pour cette propriété, s'adresser au gouvernement du Canada ». Je me suis renseignée et j'ai appris que le couple qui possédait cette maison, qui appartenait à leur famille depuis des générations, n'avait plus de descendants ayant le statut requis pour la transmettre, et qu'elle revenait donc au gouvernement du Canada. Cela va se produire de plus en plus souvent. C'est de cela qu'il s'agit. Il s'agit de nos maisons. Il s'agit de nos terres et des ressources qui s'y trouvent.

Quand on pense au fait que nos réserves ne représentent que 0,2 % de nos terres d'origine, même pas la moitié d'un pour cent, 0,2 %. Ne peuvent-ils pas nous laisser ce petit bout de terre? C'est de cela qu'il s'agit. Il s'agit de préserver ce dernier petit 0,2 % du Canada sur lequel nous avons aujourd'hui des droits. Nous devrions commencer à parler d'ajouts aux réserves, mais c'est un tout autre débat. À l'heure actuelle, nous en sommes à 0,2 % et, petit à petit, ferme après ferme, ce pourcentage va diminuer jusqu'à atteindre zéro.

La vice-présidente : Merci. J'apprécie votre franchise.

Mme Corbiere Lavell : J'aimerais ajouter quelque chose.

La vice-présidente : Je vous en prie.

Mme Corbiere Lavell : Je tiens à souligner que si une collectivité ne compte plus aucun membre ayant le statut d'Indien, ces personnes ne sont pas reconnues par le gouvernement du Canada, qui peut venir les expulser de force parce qu'elles ne sont pas reconnues.

The other thing is land right now, especially in the North, there are groups wanting to move in. They are self-identifying as being Indigenous, and the government is recognizing them. They are saying they are Métis, even though historically there has been no evidence.

Our people have lived there for thousands of years, and yet this is a tactic that is taking place, where we get others to okay giving away this land because it's known that they've already agreed to sign those lands away. But they're not the original rights holders or communities. It's their hunting territory and they've been there all these years and want to continue. It's who they are. That's where they belong and that's why it's so important. It's crucial.

Ms. McIvor: The other thing is it's not happening far away in the future, as you heard in the testimony of Ms. Zoë Craig-Sparrow. Stewart Clatworthy, who is a demographer, did a study for the federal government, and he identified a band in Manitoba that will have its last status Indian born in 2030, which is less than five years from now. There will be nobody there to hold the land once those people die.

Senator Pate: I've had the privilege and the responsibility of knowing and working with three of you for 30 to 40 years, mostly in and around the mass incarceration of Indigenous women in prisons and your various roles. I'm struck by the injustice — I was going to say irony but it's the injustice — that the only other time I've seen a clause like the one you described of not being able to sue was 12 to 15 years ago when the government tried to introduce it for prisoners to not be able to sue the government after the Charter had been breached in their cases. It was refused in that context. It seems horrific that we're actually considering it in this context now.

I just want to thank you for all the work you are doing. If you want to elaborate, any one of you, on the fiduciary obligation we have as senators in this respect, I'd be very interested in that. I know you all have opinions on this.

Ms. McIvor: It's pretty straightforward. We all have things that we need to do or we should do, morally and legally, and we have to do it. I don't know how you can completely ignore and not do anything about the discrimination. It's there and everybody agrees it's there. They just say, "Okay, let's leave this to another minister; the next minister coming along can deal with it. Let's leave it to the next group of senators who will deal with it." I like Ron Irwin's response, "I won't touch the Indian Act with a 10-foot pole," and that's what you guys have been doing all along. Both houses have been doing it. They just minimally

L'autre problème concerne les terres, surtout dans le Nord, où certains groupes souhaitent s'installer. Ils s'identifient comme étant Autochtones, et le gouvernement les reconnaît. Ils disent être métis, même si, historiquement, il n'y a aucune preuve de cela.

Notre peuple vit là depuis des milliers d'années, et pourtant, cette tactique se répand, où l'on demande à d'autres de donner leur accord pour céder ces terres, car on sait qu'ils ont déjà convenu de céder ces terres. Cependant, ils ne sont pas les détenteurs des droits originaux ni les collectivités d'origine. C'est leur territoire de chasse, ils y vivent depuis toutes ces années et souhaitent y rester. C'est leur identité. C'est là qu'ils ont leur place et c'est pourquoi c'est si important. C'est crucial.

Mme McIvor : L'autre point important est que cela ne se produira pas dans un avenir lointain, comme vous avez entendu Mme Zoë Craig-Sparrow le dire dans son témoignage. Stewart Clatworthy, qui est démographe, a mené une étude pour le gouvernement fédéral et a identifié une bande au Manitoba dont le dernier Indien inscrit naîtra en 2030, soit dans moins de cinq ans. Il n'y aura plus personne pour occuper ces terres lorsque ces personnes décéderont.

La sénatrice Pate : J'ai eu le privilège et la responsabilité de connaître trois d'entre vous et de travailler avec vous depuis 30 à 40 ans, principalement dans le cadre de l'incarcération massive des femmes autochtones et de vos divers rôles. Je suis frappée par l'injustice — j'allais dire l'ironie, mais c'est bien l'injustice —, car la seule autre fois où j'ai vu une clause comme celle que vous avez décrite, qui empêche d'intenter une action en justice, c'était il y a 12 à 15 ans, lorsque le gouvernement a tenté d'en faire adopter une pour que les détenus ne puissent pas poursuivre le gouvernement après que la Charte ait été violée, dans leur cas. Elle a été refusée dans ce contexte. Il est préoccupant que nous envisagions aujourd'hui une telle mesure dans ce contexte.

Je tiens simplement à vous remercier pour tout le travail que vous accomnez. Si l'un d'entre vous souhaite développer davantage le sujet de l'obligation fiduciaire qui nous incombe à cet égard, en tant que sénateurs, je serais très intéressée. Je sais que vous avez tous des opinions à ce sujet.

Mme McIvor : C'est assez simple. Nous avons tous des obligations morales et légales que nous devons respecter, et nous devons le faire. Je ne comprends pas comment on peut ignorer complètement la discrimination et ne rien faire pour y remédier. Elle existe, et tout le monde s'accorde à le reconnaître. On se contente de dire : « Bien, laissons cela à un autre ministre; le prochain ministre s'en occupera. Laissons cela au prochain groupe de sénateurs, il s'en occupera. » J'ai bien aimé la réponse de Ron Irwin : « Je ne toucherai pas à la Loi sur les Indiens, même avec des pincettes ». C'est exactement ce que vous avez

touch it and then talk a lot about how somebody else can take care of it later.

Ms. Lavell-Harvard: When we talk about the fiduciary responsibility that senators have for all Canadians to protect their rights under the Canadian Charter of Rights and Freedoms and everybody's well-being, we can amend this bill and eliminate the second-generation cut-off right now. We can spend time consulting on how to support those families coming back, but we have to amend. We can amend and we have to amend right now.

I'll give you an example. Every time I go home, there is a grandmother in my community who says she can't understand how Jeannette's grandchildren have status and can go to the health centre or to have their teeth cleaned, have status and have the rights to be in our community and her grandchildren cannot. They are of the same generation.

My children have status and she's struggling because her daughter is out of the picture and she is raising those grandbabies, trying to get them diapers and into daycare and trying to get them into school, struggling on her own as a single grandmother to raise these children and not having any of the supports that she should have because her daughter was born after 1985, unlike me. I was born before 1985. The exact same situation. They should have the same rights, and those babies she's struggling to diaper don't have the rights to access any of the supports in our community. She is struggling, and it's incomprehensible to her, which is why every time I go home she brings it up again. "Tell me again how your children have rights and my grandchildren don't." I explain and she comes back again because it is incomprehensible.

It doesn't make sense. They're the same and all our children deserve supports. Those kids could be accessing support under Jordan's Principle. They could have family supports. They could be accessing daycare and the ability to learn their language and be in our communities, and right now they can't. Right now she's got nothing to support her to take care of those babies.

Senator McCallum: Thank you for all the work you've done and making it so much easier for us to do the work we need to do because you've fought the battle.

I wanted to go back to a comment made by one of the MPs, and I'm looking at what I think is the main argument that they're using — my grandchildren too have been denied status — and that is that the Senate has gone way beyond the scope of Bill S-2. When I look at the court decision, the court found that part of section 6 of the Indian Act denies registration and treats descendants as less Indian and denied their children under

fait jusqu'à présent. Les deux chambres ont agi de la sorte. Elles ont à peine abordé le sujet, puis ont longuement débattu de la manière dont quelqu'un d'autre pourrait s'en occuper, plus tard.

Mme Lavell-Harvard : Lorsque nous parlons de la responsabilité fiduciaire qu'ont les sénateurs envers tous les Canadiens de protéger leurs droits en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et le bien-être de tous, nous pouvons modifier ce projet de loi et l'éliminer dès maintenant l'exclusion de la deuxième génération. Nous pouvons prendre le temps de nous concerter sur la manière de soutenir les familles qui reviennent, mais nous devons modifier le projet de loi. Nous pouvons le modifier et nous devons le faire maintenant.

Je vais vous donner un exemple. Chaque fois que je rentre chez moi, il y a une grand-mère dans ma communauté qui dit qu'elle ne comprend pas pourquoi les petits-enfants de Jeannette ont un statut et peuvent se rendre au centre de santé ou se faire nettoyer les dents, ont un statut et ont le droit de vivre dans notre collectivité, alors que ses petits-enfants ne le peuvent pas. Ils sont de la même génération.

Mes enfants ont un statut, et elle a des difficultés, parce que sa fille n'est plus là et qu'elle élève ses petits-enfants, essayant de leur procurer des couches, de les inscrire à la garderie et à l'école. Elle lutte seule en tant que grand-mère célibataire pour élever ces enfants et ne bénéficie d'aucune des aides auxquelles elle devrait avoir droit, car sa fille est née après 1985, contrairement à moi. Je suis née avant 1985. La situation est exactement la même. Ils devraient avoir les mêmes droits, et ces bébés pour lesquels elle se bat pour les langer n'ont pas le droit d'accéder à l'aide offerte dans notre collectivité. Elle lutte, et c'est incompréhensible pour elle; c'est pourquoi, chaque fois que je rentre chez moi, elle en parle à nouveau. « Expliquez-moi encore pourquoi vos enfants ont des droits et mes petits-enfants n'en ont pas », dit-elle. Je lui explique, mais elle revient à la charge, car c'est incompréhensible.

Cela n'a aucun sens. Ils sont tous égaux et tous nos enfants méritent d'être soutenus. Ces enfants pourraient bénéficier d'un soutien en vertu du principe de Jordan. Ils pourraient recevoir un soutien familial. Ils pourraient avoir accès à des services de garderie, apprendre leur langue et vivre dans nos collectivités, mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas. À l'heure actuelle, elle ne dispose d'aucun soutien pour s'occuper de ces bébés.

La sénatrice McCallum : Nous vous remercions pour tout le travail que vous avez accompli et pour nous avoir considérablement facilité la tâche en menant ce combat.

Je voudrais revenir sur une remarque faite par un des députés, et j'examine ce qui me semble être le principal argument qu'ils avancent — mes petits-enfants, eux aussi, se sont vus refuser le statut —, à savoir que le Sénat est allé bien au-delà de la portée du projet de loi S-2. Lorsque j'examine la décision du tribunal, celui-ci a estimé qu'une partie de l'article 6 de la Loi sur les Indiens refusait le statut d'Indien et traitait les descendants

section 6. It doesn't say anything about the second-generation cut-off. Yes, there are reasons why, but those who will be getting back their status will end up with second-generation cut-off as well. The ones that are under Bill S-2 right now, when they get their status their children will be second generation.

The court didn't limit 6(2) and said they're not going to deal with this right now because the Senate legislation will remedy the situation.

If we don't amend the second-generation cut-off, we, as legislators, are knowingly allowing discrimination to continue. I'm asking for help to make the argument that we are not going beyond the scope of this bill.

The other part that plays into this is section 10 of the Indian Act, the double majority rule. I don't know why they made it that way when we work by consensus, and as the years go by, everything will get more and more complex. Do you understand what I'm trying to say? It's very tiring and I really don't know why we would not amend. I just want people to know why it is within the scope.

Ms. Corbiere Lavell: I think we have to look at the basis of the Indian Act to really get an answer for you, and the basis of the Indian Act from 1867 was to confine the original people of this land who have been here for thousands of years — and we're finding evidence of that more and more — and to contain them. It had to do with resources, water rights, forests and minerals, et cetera. If we are contained and the fewer Indians there are, the better, in terms of getting them off the land and assimilating them. That has been ongoing up until we as a people who are affected by this are challenging that.

So we are making small headways into making things a little bit better for us, but we're still facing barriers, blocks. It doesn't have to be. What other piece of legislation continues to have discrimination in it and continues to make barriers? That's the Indian Act right now. If we could be recognized as having that responsibility, that right, we are sovereign nations. We signed those treaties as such. The imperial government in England signed those treaties with us as nations, one nation to another.

Our people recognized and respected those rights, and yet it's never been followed. Our people had that integrity. They were hoping that it would be a mutual agreement, but that hasn't been the case. Our people were starving. All the resources were taken away. We have come to find out now that some of those resources are being returned to our communities through those treaties. The Robinson-Huron Treaty and the Robinson-Superior

comme des Indiens de second ordre, refusant ainsi le statut à leurs enfants en vertu de l'article 6. Elle ne mentionne pas l'exclusion de la deuxième génération. Oui, il y a des raisons à cela, mais ceux qui vont récupérer leur statut se retrouveront eux aussi avec l'exclusion de la deuxième génération. Ceux qui sont actuellement visés par le projet de loi S-2, lorsqu'ils obtiendront leur statut, leurs enfants seront de la deuxième génération.

Le tribunal n'a pas restreint l'application du paragraphe 6(2), déclarant qu'il ne se prononcerait pas sur cette question pour le moment, car le projet de loi du Sénat allait remédier à la situation.

Si nous ne modifions pas l'exclusion de la deuxième génération, nous, en tant que législateurs, permettrons sciemment que la discrimination se poursuive. Je sollicite votre aide pour faire valoir que nous ne dépassons pas la portée de ce projet de loi.

L'autre élément qui entre en jeu ici est l'article 10 de la Loi sur les Indiens, la règle de la double majorité. Je ne comprends pas pourquoi ils ont procédé ainsi alors que nous travaillons par consensus, et au fil des ans, tout deviendra de plus en plus complexe. Comprenez-vous ce que j'essaie de dire? C'est très fatigant et je ne comprends vraiment pas pourquoi nous ne modifierions pas cela. J'aimerais simplement que les gens comprennent pourquoi cela s'inscrit dans le champ d'application.

Mme Corbiere Lavell : Je crois que nous devons examiner les fondements de la Loi sur les Indiens pour vraiment vous répondre. Or, la Loi sur les Indiens de 1867 avait pour objectif de confiner et de contenir les peuples autochtones qui habitent ce territoire depuis des millénaires. Et nous trouvons de plus en plus de preuves à cet égard. Elle concernait les ressources, les droits sur l'eau, les forêts, les minéraux, etc. Plus nous sommes confinés et moins il y a d'Indiens, mieux c'est, dans le but de les chasser de leurs terres et de les assimiler. Cela a continué jusqu'à ce que nous, les peuples concernés, nous nous y opposions.

Nous faisons donc de petits progrès pour améliorer un peu notre situation, mais nous nous heurtons encore à des obstacles, à des barrières. Cela ne devrait pas être le cas. Quelle autre loi continue de contenir des éléments discriminatoires et de créer des obstacles? C'est actuellement le cas de la Loi sur les Indiens. Si nous pouvions être reconnus comme ayant cette responsabilité, ce droit, nous serions des nations souveraines. C'est en tant que telles que nous avons apposé notre signature sur ces traités. Le gouvernement impérial britannique a signé ces traités avec nous en tant que nations, d'une nation à une autre.

Notre peuple reconnaissait et respectait ces droits, mais ceux-ci n'ont jamais été respectés. Notre peuple avait cette intégrité. Il espérait que ce serait un accord mutuel, mais cela n'a pas été le cas. Notre peuple souffrait de la faim. Toutes ses ressources lui ont été retirées. Nous avons appris récemment que certaines de ces ressources sont en train d'être restituées à nos collectivités grâce à ces traités. Le traité Robinson-Huron et le traité

Treaty are being looked at now and all those other ones that were signed earlier.

But it's only now that we're beginning to see some integrity, some respect for those legal documents that were signed. That's part of what you are talking about. It just continues. We talked about Stewart Clatworthy's research. In our community in the Anishinabek Nation, people came from one particular reserve and said, we have to do something. The estimate then was that in 2013 they were going to have their last status Indian. However, because of a few changes in the Indian Act, they're still there and they still have some status people, but this current Indian Act is going to make it more difficult, and we'll have more reserves that have fewer and fewer people just because we're going. *Meegwetch.*

Ms. McIvor: Could I just add that this particular bill is taking discrimination out of the Indian Act — a piece of it — and it's right on point. We're asking for it to take all of it out and not just the little piece. So the scope of this bill is right on point with what we're doing: We are asking you to broaden the scope of eliminating the discrimination from the Indian Act. I don't think legislatively they've narrowed it to a point where we can't do these amendments.

Ms. Lavell-Harvard: I want to confirm what Ms. McIvor is saying. When we're talking about the scope, this is within the scope of the legislation. Amendments can amend any portion of a statute or related statutes. So there is no legal impediment to making the necessary amendments here. The Senate is supposed to be that sober second thought on all of this legislation. So we can always do better, and there is no impediment here. There is just so much on the line that it needs to be done now.

The Deputy Chair: Thank you so much.

Honourable colleagues, the time for this panel is complete. I wish to thank our witnesses for joining us today. *Hiy hiy* to all of you. If you wish to make any further submissions or comments, please submit them by email to the clerk. If you have more that you would like to submit, please, I encourage you to do so.

Honourable colleagues, I would now like to introduce our second panel of two witnesses today. From the Dene Nation, National Chief, George Mackenzie, welcome, and Leanne Goose, Director of Communications and Engagement, Data Governance, welcome to the Senate. Thank you to both of you for joining us today.

Robinson-Superior sont en cours d'examen, ainsi que tous les autres traités signés précédemment.

Cependant, ce n'est que maintenant que nous commençons à observer une certaine intégrité, un certain respect pour les documents juridiques qui ont été signés. Cela fait partie de ce dont vous parlez. Cela continue. Nous avons évoqué les recherches de Stewart Clatworthy. Dans notre collectivité de la nation Anishinabek, des personnes provenant d'une réserve en particulier ont déclaré qu'il était impératif d'agir. On estimait alors qu'en 2013, ils auraient leur dernier Indien inscrit. Cependant, en raison de quelques modifications apportées à la Loi sur les Indiens, ils sont toujours là et ils ont encore des personnes inscrites, mais la Loi sur les Indiens actuelle va rendre les choses plus difficiles, et nous aurons davantage de réserves avec de moins en moins de personnes, simplement parce que nous partons. *Meegwetch.*

Mme McIvor : Je voudrais simplement ajouter que ce projet de loi vise à éliminer la discrimination de la Loi sur les Indiens — en partie —, ce qui est tout à fait pertinent. Nous demandons qu'il élimine entièrement la discrimination, et pas seulement une partie. La portée de ce projet de loi correspond donc parfaitement à ce que nous faisons : nous vous demandons d'élargir la portée de l'élimination de la discrimination dans la Loi sur les Indiens. Je ne pense pas que, sur le plan législatif, ils l'aient restreinte au point de nous empêcher d'apporter ces modifications.

Mme Lavell-Harvard : J'aimerais confirmer les propos de Mme McIvor. En ce qui concerne la portée, cela relève du champ d'application de la loi. Les amendements peuvent modifier n'importe quelle partie d'une loi ou de lois connexes. Il n'y a donc aucun obstacle juridique à l'adoption des amendements nécessaires dans le cas présent. Le Sénat est censé être l'instance qui examine de manière réfléchie toutes ces lois. Nous pouvons donc toujours faire mieux, et il n'y a aucun obstacle à cela. Les enjeux sont tellement importants qu'il est impératif d'agir dès maintenant.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Chers collègues, le temps alloué à ce panel est écoulé. Je tiens à remercier nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. *Hiy hiy* à tous. Si vous souhaitez formuler d'autres observations ou remarques, veuillez les envoyer par courriel au greffier. Si vous avez d'autres choses à faire valoir, je vous encourage à le faire.

Chers collègues, j'aimerais maintenant vous présenter notre deuxième panel aujourd'hui. De la nation dénée, le chef national George Mackenzie, bienvenue, monsieur; et Leanne Goose, directrice des Communications et de l'engagement, Gouvernance des données, bienvenue au Sénat. Merci à vous deux de vous joindre à nous aujourd'hui.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I will now invite National Chief Mackenzie to give his opening remarks. The floor is yours, sir.

George Mackenzie, National Chief, Dene Nation:
[Indigenous language spoken].

Thank you. Good morning, you wise people.

Honourable senators, my name is George Mackenzie, Dene National Chief and Regional Chief for Northwest Territories. I sit before you today to express my strong support for Bill S-2, an Act to amend the Indian Act, regarding the new registration process. This bill is a significant step toward fixing historical injustices faced by Indigenous Peoples in Canada, particularly those highlighted in the case of *Nicholas v. Canada*, which challenged certain parts of the Indian Act under the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

The changes proposed in this bill are not only administrative changes, they represent strong recognition of the rights of Indigenous individuals. For instance, the introduction of new entitlements to registration in the Indian Register is an important addition. It allows individuals who have been impacted to have their names entered in the band list maintained by the Indigenous Services Canada. This is a key step to ensure that all Indigenous People have access to their rights and entitlements.

The bill repeals the outdated definition of “mentally incompetent Indian” and replaces it with the term “dependent person.” This change reflects a modern understanding of mental health capacity, recognizing that individuals may require support without being labelled as incompetent. This shift in language is not just symbolic; it means a bigger commitment to dignity and respect for all individuals within our communities.

The provisions for the management of estates for independent people are also important. The minister is granted the authority to appoint individuals to manage the estates of those who are unable to do so themselves. This ensures that their needs are met and that their rights are protected, which is essential for the well-being of our community members.

The process for individuals who wish to have their names removed from the Indian Register is now clearly defined. This allows for a formal application process, ensuring that individuals have agency over their registration status. It is important that we empower our people to make decisions about their identities.

Nos témoins prononceront une déclaration liminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une séance de questions-réponses avec les sénateurs. J'invite maintenant le chef national Mackenzie à prononcer sa déclaration liminaire. Vous avez la parole, monsieur.

George Mackenzie, chef national, nation dénée : [Mots prononcés en langue autochtone.]

Merci. Bonjour, ô vous qui êtes sages.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je suis George Mackenzie, chef national des Dénés et chef régional des Territoires du Nord-Ouest. Je me présente devant vous aujourd'hui pour exprimer mon soutien sans réserve au projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens, en ce qui concerne le nouveau processus d'inscription. Ce projet de loi constitue une étape importante vers la réparation des injustices historiques subies par les peuples autochtones du Canada. Il vise en particulier les injustices mises en évidence dans l'affaire *Nicholas c. Canada*, qui contestait certaines dispositions de la Loi sur les Indiens en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les modifications proposées dans ce projet de loi ne sont pas seulement d'ordre administratif, elles constituent également une reconnaissance forte des droits des personnes autochtones. Par exemple, l'introduction de nouveaux droits à l'inscription au registre des Indiens est un ajout important. Elle permet aux personnes concernées de faire inscrire leur nom sur la liste des membres de la bande tenue par Services aux Autochtones Canada. C'est une étape essentielle pour garantir que tous les Autochtones puissent se prévaloir de leurs droits et privilégiés.

Le projet de loi abroge la définition obsolète d'« Indien mentalement incapable » et la remplace par celle de « personne dépendante ». Ce changement reflète une conception moderne de la capacité mentale, reconnaissant que certaines personnes peuvent avoir besoin d'aide sans pour autant être qualifiées d'incapables. Ce changement de terminologie n'est pas seulement symbolique; il traduit un engagement plus ferme en faveur de la dignité et du respect de tous les membres de nos collectivités.

Les dispositions relatives à la gestion du patrimoine des personnes autonomes sont également importantes. Le ministre est habilité à nommer des personnes chargées de gérer le patrimoine de celles qui ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes. Cela permet de garantir que leurs besoins sont satisfaits et que leurs droits sont protégés, ce qui est essentiel pour le bien-être des membres de notre collectivité.

Désormais, la procédure à suivre par les personnes souhaitant que leur nom soit retiré du Registre des Indiens est clairement définie. Ainsi, une procédure de demande officielle a été mise en place, garantissant aux personnes concernées le contrôle de leur statut d'inscription. Il est essentiel que nous donnions à notre

The bill also clarifies that a person's entitlement to register continues even if their name or that of their ancestors have been removed from Indian Register under specific circumstances. This provision is important for restoring the rights of those who have been unjustly affected by past policies.

Additionally, the liability provisions included in this bill protect individuals and bodies for claims for compensation related to actions taken in good faith under the act. This legal clarity is essential for those administering the act and ensures they could do so without fear of retribution.

In conclusion, Bill S-2 is a necessary and timely amendment to the Indian Act that addresses longstanding issues of registration and entitlements for Indigenous Peoples. It is a step toward reconciliation and justice, and I urge all senators to support this bill. By doing so, we affirm our commitment to the rights and dignity of Indian People across Canada.

Thank you for your attention, and I look forward to your support for this important legislation. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, National Chief. We will now proceed with questions from the senators.

Honourable colleagues, you each have a three-minute intervention including question and answer, and I will try to give a 30-second heads-up.

Senator McPhedran: Thank you, Chief Mackenzie and Ms. Goose, for being with us. I noticed that you came into the room when the previous witnesses were speaking to us. I'm picking up on a statement that you made about how this bill will have a positive impact for Indigenous People across Canada.

My question is, how do you respond to the information that was shared with us about the discrimination on the basis of sex, which is actually not being addressed in this bill, in Bill S-2? In fact, there are many Indigenous women and their descendants who will not benefit from Bill S-2 as we see it now. What are your thoughts on that?

Chief Mackenzie: That's the question related to sex or gender, right? We know that, today and into the future, more intermarriage will happen. When it comes to females, they lose their status more than males. That's what we heard. I think that's what you are referring to. If you are a descendant of an Aboriginal tribe, it doesn't matter what sex or gender you are; you should have equal treatment. That's the way it should be.

peuple les moyens de prendre des décisions concernant son identité.

Le projet de loi précise également que le droit d'une personne de s'inscrire reste valable même si son nom ou celui de ses ancêtres a été retiré du Registre des Indiens dans des circonstances particulières. Cette disposition est importante pour rétablir les droits de ceux qui ont été injustement lésés par les politiques passées.

En outre, les dispositions du projet de loi relatives à la responsabilité protègent les personnes et les organismes contre les demandes d'indemnisation liées à des mesures prises de bonne foi en vertu de la loi. Cette clarté juridique est essentielle pour les personnes chargées d'appliquer la loi et leur permet de le faire sans crainte de représailles.

En conclusion, le projet de loi S-2 représente une modification nécessaire et opportune de la Loi sur les Indiens qui aborde des questions de longue date relatives à l'inscription et aux droits des peuples autochtones. Il constitue un pas vers la réconciliation et la justice, et j'invite tous les sénateurs à appuyer ce projet de loi. Ce faisant, nous affirmons notre engagement envers les droits et la dignité des peuples autochtones partout au Canada.

Je vous remercie de votre attention et j'espère pouvoir compter sur votre soutien pour cette importante mesure législative. Merci.

La vice-présidente : Merci, chef. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Chers collègues, vous disposez chacun de trois minutes, intervention, questions et réponses comprises, et je m'efforcerai de vous avertir 30 secondes à l'avance.

La sénatrice McPhedran : Merci, chef Mackenzie et madame Goose, de votre présence parmi nous. J'ai remarqué que vous êtes entrés dans la salle pendant que les témoins précédents nous parlaient. Je reviens sur une déclaration que vous avez faite au sujet de l'impact positif que ce projet de loi aura sur les peuples autochtones de tout le Canada.

Ma question est la suivante : que dites-vous de l'information qui nous a été communiquée concernant la discrimination fondée sur le sexe, qui n'est en réalité pas abordée dans ce projet de loi, le projet de loi S-2? En effet, de nombreuses femmes autochtones et leurs descendantes ne seront pas avantagées par le projet de loi S-2 tel qu'il se présente à l'heure actuelle. Quelle est votre opinion à ce sujet?

Le chef Mackenzie : Il s'agit de la question relative au sexe ou au genre, n'est-ce pas? Nous savons qu'aujourd'hui et à l'avenir, les mariages mixtes seront de plus en plus fréquents. En ce qui concerne les femmes, elles perdent davantage leur statut que les hommes. C'est ce que nous avons entendu dire. Je pense que c'est ce à quoi vous faites référence. Si vous êtes descendant d'une tribu autochtone, peu importe votre sexe ou votre genre,

Senator McPhedran: That goes to my question of the fact that Bill S-2 does not cure the discrimination on the basis of sex. You have also just identified that. What do you think of that? What do you think of the bill being this size when the problem is this size?

Chief Mackenzie: We fully support Aboriginal ladies, women, who have lost their status. That should never have happened. They are just as equal as the males. They should be no different.

Senator McPhedran: Thank you.

Senator Tannas: Thank you, National Chief, for being here, and Ms. Goose as well. I want to add a question along the lines of what Senator McPhedran asked and what we've been hearing. You were quite focused on your comments and your support for this particular bill and what it does. The bulk of the witnesses whom we've heard — or at least a very large number; maybe not the majority — have been talking about what this bill doesn't have in it. That is the removal of the second-generation cut-off.

National Chief, you are an administrator. You've had to figure out ways to provide for your community. Do you have any opinions on the second-generation cut-off and how it would affect your community? How does it affect your community now? Do you have a lot of section 6(2) status people whose children will no longer be status and therefore the funding becomes an issue in schools and so on? Is this something that is present or that you see in the near future as an issue for your communities?

Chief Mackenzie: I am glad you asked that question. It is an issue today in our communities and regions where there is intermarriage. Individuals are told, "You're not the status of our band." Then other bands say the same thing, so they are caught in between. But if you are a descendant of a status person that you have from the past, the parents, the grandparents, that has to be honoured. Who is to say that you are no longer an Indian? You are born an Indian; you will die as an Indian. It's important that all this is understood.

I want to share a little story that's related to that.

The Tlicho people were settling a land claim, and we had to choose between a comprehensive claim or what they called a status Indian, Indian Act way. An Elder said, "We can't put our relatives on an island and say, 'You don't belong to us.' You are

vous devriez bénéficier d'un traitement égal. Voilà comment les choses devraient être.

La sénatrice McPhedran : Cela m'amène à ma question concernant le fait que le projet de loi S-2 ne reméde pas à la discrimination fondée sur le sexe. Vous venez également de le souligner. Que pensez-vous de cela? Que pensez-vous de la taille de ce projet de loi alors que le problème est d'une telle ampleur?

Le chef Mackenzie : Nous soutenons pleinement les femmes autochtones qui ont perdu leur statut. Cela n'aurait jamais dû se produire. Elles sont tout aussi égales que les hommes. Elles ne devraient pas être traitées différemment.

La sénatrice McPhedran : Merci.

Le sénateur Tannas : Merci, chef, d'être présent, ainsi que madame Goose. J'aimerais ajouter une question dans la même veine que celle posée par la sénatrice McPhedran et à propos de ce que nous avons entendu jusqu'à présent. Vous vous êtes concentrés dans vos remarques sur votre soutien à ce projet de loi en particulier et sur ses effets. La plupart des témoins que nous avons entendus — ou du moins un très grand nombre d'entre eux, peut-être pas la majorité — ont évoqué ce que ce projet de loi ne contient pas, à savoir la suppression de l'exclusion de la deuxième génération.

Chef Mackenzie, vous êtes un administrateur. Vous avez dû trouver des moyens de subvenir aux besoins de votre collectivité. Avez-vous une opinion sur l'exclusion de la deuxième génération et sur les répercussions que cela pourrait avoir sur votre collectivité? Comment cela touche-t-il votre collectivité actuellement? Y a-t-il beaucoup de personnes ayant le statut prévu au paragraphe 6(2) dont les enfants n'auront plus ce statut, ce qui posera un problème de financement dans les écoles, entre autres? Est-ce un problème actuel ou un problème que vous prévoyez dans un avenir proche pour vos collectivités?

Le chef Mackenzie : Je suis ravi que vous posiez cette question. C'est un problème actuel dans nos collectivités et nos régions où il y a des mariages mixtes. On dit aux gens : « Vous n'avez pas le statut de notre bande. » D'autres bandes partagent le même point de vue, ce qui place ces personnes dans une situation délicate. Mais si vous êtes le descendant d'une personne ayant eu le statut par le passé, que ce soit vos parents ou vos grands-parents, cela doit être respecté. Qui peut dire que vous n'êtes plus Indien? Vous êtes né Indien et vous mourrez Indien. Il est essentiel que cela soit bien compris.

J'aimerais vous conter une petite histoire à ce sujet.

Le peuple Tlicho réglait une revendication territoriale, et nous devions choisir entre une revendication globale ou ce qu'ils appelaient un statut d'Indien, selon la Loi sur les Indiens. Un aîné a déclaré : « Nous ne pouvons pas isoler nos proches et leur

a descendant of a status Indian whether you are Métis or not. You will be one of us through the land claim." That's very powerful. That's how it is, and that's the way it should be.

Senator McCallum: Thank you for your presentation, and welcome.

I wanted to go to the issue of people who have status but not band membership. There are a lot of people who are now in that category, and they do have an absolute right to return to their natal band. I know sometimes that it has been so many years, they are not accepted by people. I have seen it happen in my community.

What may be done to support those with status who are seeking but unable to obtain band membership? Just because this bill says that you have a right to return to your natal band, it's not a solution. It is pretending that they are fixing something, but not all the people will be accepted by their bands. Part of it is that double majority rule that was imposed on section 10 by Indigenous Services Canada, when we are used to do things by consensus. So they have put that double majority rule, and now it's getting more complex.

Chief Mackenzie: We have to understand the possibility that's going to be in the future. Not too long ago, we were — we didn't move around as much as we do today because of education or occupation. Our young people are all over the world now. We can say that. If that's the case today, it will not stop. So when that happens, those young people, into the future, have to be looked after. They will be a status Indian, like I said, until they die. Nobody should tell them that they are not status Indians for generations to come. If it's proven that you have status and registered through your grandparent or parent, that should be honoured.

Senator McCallum: One of the arguments that I have heard is that now, suddenly, imagine that your band would get 800 people wanting to have membership. Where would that leave you? What would you do with that?

Chief Mackenzie: Say it again, please.

Senator McCallum: One of the reasons or excuses presented to me was that some 800 or 1,000 people could come to you and say, "I want status in your band." How would you handle that? Do you have the resources? What would you do? What would need to be taken into consideration?

dire 'Vous ne faites pas partie de notre collectivité'. On est descendant d'un Indien inscrit, que l'on soit Métis ou non. Vous faites partie de notre collectivité en raison de la revendication territoriale. » C'est très fort. Cela est, et c'est ainsi que cela devrait être.

La sénatrice McCallum : Merci pour votre exposé et bienvenue.

J'aimerais aborder la question des personnes qui ont un statut, mais qui ne sont pas membres d'une bande. Il y a beaucoup de personnes qui se trouvent actuellement dans cette catégorie, et elles ont le droit absolu de retourner dans leur bande natale. Je sais que, parfois, cela fait si longtemps qu'elles ne sont pas acceptées. J'ai vu cela se produire dans ma collectivité.

Que peut-on faire pour soutenir les personnes ayant le statut qui cherchent à obtenir la qualité de membre d'une bande, mais qui n'y parviennent pas? Le fait que ce projet de loi stipule que vous avez le droit de retourner dans votre bande natale n'est pas une solution. Cela donne l'impression de vouloir régler un problème, mais toutes les personnes ne seront pas acceptées par leur bande. Cela est en partie dû à la règle de la double majorité imposée à l'article 10 par Services aux Autochtones Canada, alors que nous avons l'habitude de prendre les décisions par consensus. Ils ont donc instauré cette règle de la double majorité, ce qui rend la situation plus complexe.

Le chef Mackenzie : Nous devons envisager cette possibilité pour l'avenir. Il n'y a pas si longtemps, nous ne nous déplaçons pas autant que nous le faisons aujourd'hui en raison de nos études ou de notre profession. Nos jeunes sont désormais dispersés aux quatre coins du monde. Nous pouvons le dire. Si c'est le cas aujourd'hui, cela ne s'arrêtera pas. Lorsque cela se produira, il faudra prendre soin de ces jeunes à l'avenir. Ils auront le statut d'Indien inscrit, comme je l'ai mentionné, jusqu'à leur décès. Personne ne devrait leur dire qu'ils ne sont pas des Indiens inscrits pour les générations à venir. S'il est établi que vous avez le statut et que vous êtes inscrit par l'intermédiaire de vos grands-parents ou de vos parents, cela devrait être respecté.

La sénatrice McCallum : Un des arguments que j'ai entendus est le suivant : imaginez que, subitement, 800 personnes souhaitent devenir membres de votre bande. Où cela vous mènerait-il? Que feriez-vous dans ce cas?

Le chef Mackenzie : Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

La sénatrice McCallum : Une des raisons ou excuses qui m'a été présentée était que 800 ou 1 000 personnes pourraient venir chez vous et demander à avoir un statut dans votre bande. Comment réagiriez-vous à cela? Disposez-vous des ressources nécessaires? Que feriez-vous? Que faudrait-il prendre en considération?

Chief Mackenzie: Well, every time we need an answer, we go to our Elders, and they really give us a good answer about the family tree. But we as an Indigenous organization need to do more for ourselves. We need to formalize a better family tree. There is so much confusion in ways because of residential schools. Names were given to us by the missionaries, and it confuses. Even families of brothers and sisters have different names. For all those reasons, I think, through oral structure, research on family tree for generations to come. We here in the Northwest Territories, our family trees go into the mountains, into the Yukon, those kinds of things. I think we research to understand for our generations. Maybe I am related to you.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Prosper: Thank you to the witnesses. I have a question for you, National Chief. I believe it was in response to a question from Senator Tannas that you made comment with respect to the land claim agreement that your nation is a part of. Am I correct — in terms of individuals who are entitled to benefit under that land claim agreement — that it was the Elders and communities who decided to not just go along status lines and that there was another opportunity for the community to develop citizenship codes to determine who the citizens were within their respective nation? Can you tell me a bit about why your nation took that direction?

Chief Mackenzie: Thank you. During the Tlicho land claim process, there was disagreement about whether we should get comprehensive or treaty entitlement. If we go treaty entitlement, only treaty status would be the beneficiaries, but if we go the other way, non-treaty descendants of Tlicho, our tribe, would be beneficiaries on the land claim. That's a big difference. So the Elders have discussed this, and the bottom line is that we can't put our relatives on an island and they are not part — they are part of us. So our land claim is written there. I was the grand chief twice, so I know some — I didn't put the claim together, but I studied quite a bit.

Senator Prosper: I want to follow up on that. Thank you for providing that answer, National Chief. Am I correct in presuming, when you mention that, the Elders know who the descendants are, the families within your communities? Is it fair to say that further to that point of them not wanting to put people on an island, to allow their recognition to be more inclusive — am I correct in thinking that the citizenship under the route that was taken for the land claim is wider or includes more individuals than just status individuals?

Le chef Mackenzie : Eh bien, chaque fois que nous avons besoin d'une réponse, nous nous adressons à nos aînés, et ils nous donnent vraiment une bonne réponse au sujet de l'arbre généalogique. Cependant, en tant qu'organisation autochtone, nous devons faire davantage pour nous-mêmes. Nous devons formaliser un meilleur arbre généalogique. Il y a tellement de confusion à cause des pensionnats. Les noms nous ont été donnés par les missionnaires, et cela prête à confusion. Même des frères et sœurs ont des noms différents. Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est nécessaire de faire des recherches sur l'arbre généalogique pour les générations futures, grâce à la structure orale. Ici, dans les Territoires du Nord-Ouest, nos arbres généalogiques remontent jusqu'aux montagnes, au Yukon, etc. Je pense que nous faisons des recherches pour comprendre nos générations. Peut-être que vous et moi sommes parents.

La vice-présidente : Merci.

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins. J'ai une question à vous poser, chef Mackenzie. Je crois que c'est en réponse à une question du sénateur Tannas que vous avez fait une remarque au sujet de l'accord sur les revendications territoriales auquel votre nation est partie. Ai-je raison de penser que, en ce qui concerne les personnes qui ont droit à des avantages en vertu de cet accord sur les revendications territoriales, ce sont les aînés et les collectivités qui ont décidé de ne pas se contenter de suivre les lignes de démarcation et qu'il y avait une autre possibilité pour la collectivité d'élaborer des codes de citoyenneté, afin de déterminer qui étaient les citoyens au sein de leur nation respective? Pourriez-vous m'expliquer un peu pourquoi votre nation a pris cette direction?

Le chef Mackenzie : Merci. Au cours du processus de revendication territoriale des Tlichos, il y a eu un désaccord sur la question de savoir si nous devions opter pour une revendication globale ou une revendication fondée sur un traité. Si nous choisissons de fonder notre demande sur un traité, seuls les signataires de ce traité en profiteraient. Cependant, si nous options pour l'autre solution, les descendants non-signataires du traité des Tlichos, notre tribu, bénéficieraient de la revendication territoriale. La différence est considérable. Les aînés en ont donc débattu, et la conclusion est que nous ne pouvons pas isoler nos proches et les exclure, car ils font partie intégrante de notre tribu. C'est pourquoi notre revendication territoriale est rédigée ainsi. J'ai été grand chef à deux reprises, donc je m'y connais un peu. Je n'ai pas rédigé la revendication, mais je l'ai étudiée de près.

Le sénateur Prosper : Je souhaiterais approfondir ce sujet. Merci pour votre réponse, chef. Ai-je raison de supposer que, lorsque vous dites cela, les aînés savent qui sont les descendants, les familles au sein de vos collectivités? Est-il juste de dire que la citoyenneté acquise dans le cadre de la revendication territoriale ne vise pas à isoler les gens, mais plutôt à favoriser une reconnaissance plus large et inclusive? Pensez-vous que cette forme de citoyenneté englobe un plus grand nombre de personnes que celles qui ont simplement un statut?

Chief Mackenzie: Well, the way the Elders put it in the land claim, "One people, one land." So if you are a beneficiary of a land claim, you are included. You are not excluded. For our land claim, nobody is to own the land. We collectively own the land. We are beneficiaries, and we are collectively a part of everything. Nobody is excluded in that way, and that's the way the Elders wanted it to be in the future that is coming. We know that mixed marriages will be happening more and more than today. It is happening. We have such families living here in Brantford, Ontario. It is going to happen more. We can't stop it.

The Deputy Chair: I see no further questions from any of the senators, so this panel is complete.

I wish to thank you, National Chief Mackenzie and Ms. Goose, for being here and for sharing your wisdom with us. If you want to make further submissions — any other things that you would like us to bear in mind — please submit them by email to the clerk, who will make sure that we receive them. That brings us to the end of our meeting today.

(The committee adjourned.)

Le chef Mackenzie : Eh bien, comme l'ont formulé les aînés dans leur revendication territoriale, « Un peuple, une terre. » Ainsi, si vous êtes bénéficiaire d'une revendication territoriale, vous êtes inclus. Vous n'êtes pas exclu. Dans le cadre de notre revendication territoriale, personne ne peut posséder individuellement la terre. Nous possédons collectivement la terre. Nous sommes bénéficiaires et nous faisons collectivement partie de tout. Ainsi, personne n'est exclu, et c'est ce que les aînés souhaitaient pour l'avenir. Nous savons que les mariages mixtes seront de plus en plus fréquents. C'est déjà le cas. Nous avons de telles familles qui vivent ici à Brantford, en Ontario. Cela va se produire de plus en plus souvent. Nous ne pouvons pas l'empêcher.

La vice-présidente : Je constate qu'il n'y a plus de questions de la part des sénateurs, ce qui met fin à ce panel.

Je vous remercie, chef national Mackenzie et madame Goose, d'être parmi nous et de nous avoir fait part de votre savoir. Si vous souhaitez présenter d'autres observations — tout autre élément que vous aimeriez que nous gardions à l'esprit —, veuillez les envoyer par courriel au greffier, qui s'assurera que nous les recevons. Cela conclut notre réunion d'aujourd'hui.

(La séance est levée.)
